



PUY-DU-LAC

Bulletin municipal n°1 - Août 2020

SOMMAIRE

Édito	p. 3
Actualités municipales	p. 5
La mairie à votre Service	p. 8
Les élus à votre écoute	p. 9
Jour de fête	p. 10
Comptes rendus des conseils	p. 11
Les gens d'ici	p. 13
Vie quotidienne	p. 16
Santé/Urgences/N° utiles	p. 17
Professionnels	p. 18
DOSSIER BIODIVERSITÉ	p. 19
Associations	p. 32
Agenda Culturel	p. 38
Rions charentais	p. 40

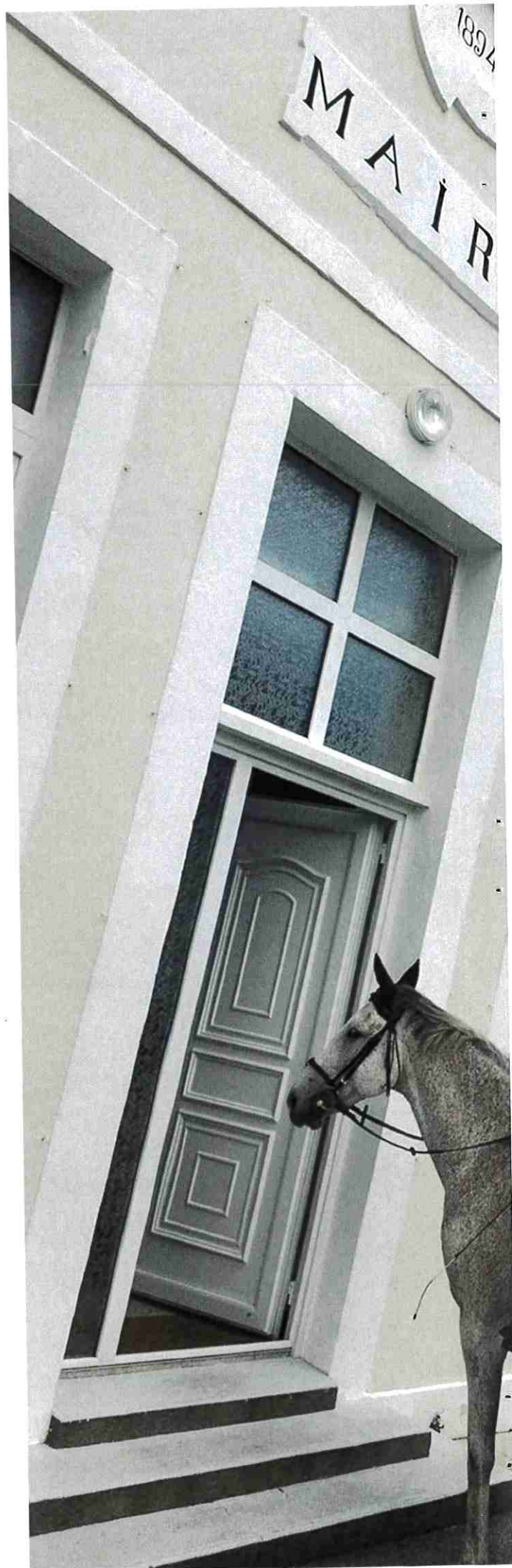
MAIRIE DE PUY-DU-LAC

La Jarrie
17380 Puy-du-Lac
Tél. 09 77 08 14 57
mairie@puydulac.fr

Direction de la publication : Valérie Floch-Ruju - Mairie de Puy-du-Lac
Imprimé à la mairie par nos soins, en 220 exemplaires.

Crédits photos : Samuel Bernardeau pages 1/2/3/8/10/11/13/14/15/18/19/ 20/21 /26 /29/30/31/34/35, Patrick Wagner page 9, Alexandra Collard page 10, Domaine public pages 23/25/31, Olivier Taton pages 23/27, Géoportail page 26, L.Arthur page 28, Bibiane Bouillon pages 32/34/37, Martine Roux page 33, Association du Quart d'Écu page 36.

Ce numéro a été élaboré bénévolement par la Commission Communication du conseil municipal. Merci pour vos retours, vos avis, vos questions : bulletin.pdl@yahoo.com



Chères toutes et tous,

Je souhaite que ce premier bulletin municipal de la mandature, totalement élaboré par notre équipe, réponde à vos attentes et qu'il suscitera votre curiosité. Mon équipe et moi-même sommes conscients du changement profond que représente notre arrivée au conseil municipal, provoquant des craintes pour certains et pour d'autres l'espoir que les choses changent et avancent pour notre commune. Soyez assurés que nous mettrons toute notre énergie durant les six prochaines années pour être à la hauteur des responsabilités que vous nous avez confiées.

C'est le propre de la démocratie locale que d'agir dans l'intérêt général, quelle que soit la taille de la commune et je tiens à rappeler que je suis la maire de tous les habitants de Puy-du-Lac. Je veillerai donc à préserver l'ensemble de vos intérêts.

Les agents communaux comme les élus sont à votre écoute et de nombreux moyens existent pour nous rencontrer ou nous interpeller. N'hésitez pas à participer à la vie locale, n'ayez pas peur de vous investir, comme nous, dans le vivre ensemble, dans les nombreuses associations de la commune et surtout de garder en tête que le civisme, ça commence à la porte de chez soi. Ce sont les efforts de chacun qui contribueront à une avancée collective et je compte sur vous pour nous laisser le temps d'organiser notre action dans un seul but : améliorer nos conditions de vie à Puy-du-Lac et préserver le caractère paisible de notre village.

Ce bulletin a pour but de vous informer autant que possible et de vous sensibiliser aux questions qui nous concernent toutes et tous. Notre commune se trouve en effet devant des choix d'avenir importants : les deux projets éoliens, les projets de développement touristiques, économiques et agricoles, le vivre ensemble, l'environnement, les choix budgétaires.

Pour parler budget il me semble important de préciser que les données chiffrées isolées qui peuvent parfois être évoquées concernant telle ou telle dépense ne donnent qu'une vision très partielle si l'on n'a pas une connaissance d'ensemble du budget. Il faut faire attention aux informations non-objectives qui circulent et dont l'unique but est de jeter le doute. Le budget 2020 a été élaboré et voté sous la précédente mandature, nous devons faire avec. Nos orientations budgétaires se décideront lors de l'élaboration du budget 2021.

Nul ne peut ignorer la difficulté d'être un élu local aujourd'hui, particulièrement en milieu rural. En effet, être élu signifie plus que jamais, être un véritable professionnel tant les connaissances spécifiques à la fonction publique, au droit en général, sont indispensables pour mener à bien sa mission en toute sécurité juridique. La responsabilité tant civile que pénale est aussi de plus en plus importante.

Conscient de cette réalité, le parlement a voulu par la loi « Engagement et proximité » de décembre 2019 valoriser et surtout soutenir la volonté de s'engager dans des fonctions électives locales en revalorisant les indemnités des élus locaux. L'effort porte sur les communes rurales de moins de 500 habitants et dans cet esprit, notre commune a donc reçu une aide financière de l'État, augmentée de 50 % pour l'année 2020, pour compenser partiellement la revalorisation votée par le parlement. On ne peut que se réjouir que nos petites communes soient considérées par l'État. Ne nous en plaignons pas !



C'est donc la raison pour laquelle nous avons ajusté les indemnités. La revalorisation de 50% de la dotation de l'État aurait pu se traduire par une augmentation plus importante encore puisque nous avons fait le choix de maintenir le maire à 100% et les adjoints à 75% du barème, comme c'était le cas par le passé. Les indemnités permettent aussi aux élus en activité de faire face à une baisse de leur salaire lorsque leurs fonctions de maire ou d'adjoint les amènent à s'absenter de leur travail. Cette revalorisation permet donc aux personnes qui souhaitent s'investir pour leur commune de le faire sans perte de revenu.

Les choix qui sont opérés aujourd'hui en termes de dépenses tiennent compte bien évidemment des dotations qui sont versées à la commune et qui équilibrent le budget 2020. Ce qui est important et ce que nous devons tous retenir, c'est de faire en sorte qu'il n'y ait pas d'augmentation d'impôts. Ceux qui me connaissent et qui ont suivi les réunions municipales, savent que depuis 19 ans, j'ai toujours milité pour contenir les augmentations d'impôts locaux.

Je dois aussi bien sûr vous parler des deux projets éoliens : il est important que tous les habitants sachent que l'enquête publique va avoir lieu dans quelques semaines à partir du 14 septembre. Il s'agit pour les habitants d'exprimer en quoi ces deux projets, de notre point de vue beaucoup trop proches des habitations parce que situés exactement au beau milieu de nos vingt hameaux, vont impacter directement notre vie et notre environnement ! Il faut que les Puy-laquois s'informent en lisant le lourd dossier que nous venons de recevoir et qui est d'ores et déjà consultable en mairie. Je souhaite que les habitants de Puy-du-Lac et des communes limitrophes s'expriment en nombre pour faire connaître leur avis. Ce sera possible physiquement à la mairie lors des permanences de l'enquêteur, ou aussi par internet. Une réunion d'information aura lieu le 4 septembre prochain, organisée par l'association Bien Vivre à Puy du Lac. J'invite vivement les habitants à y participer. Des conseils d'experts vous seront proposés pour que votre avis déposé lors de l'enquête publique puisse être recevable. Par ailleurs notre conseil municipal prendra une délibération sur le sujet, comme promis, et bien sûr nous actionnons déjà tous les leviers possibles. Dominique Bussereau, le Président du Conseil Départemental de Charente-Maritime a déclaré récemment que les élus locaux avaient le devoir de contrer le développement anarchique des projets éoliens. Je le rejoins totalement !

Passons maintenant à nos projets : nous sommes en phase de travail avec les différentes commissions qui ont été constituées au conseil. Nous avons des idées, notamment sur la création de nouvelles activités qui valoriseront notre commune. Tout cela fait encore l'objet de discussions. Mais l'important est que nous voulons absolument mettre en place une culture de la concertation avec les habitants, être dans une démarche constructive. C'est la raison pour laquelle nous organiserons des ateliers participatifs à l'automne, après l'enquête publique.

Vous trouverez également dans ce premier bulletin un dossier complet consacré à l'environnement et à la préservation de la biodiversité, qui sont des préoccupations majeures de notre époque. Notre commune a la chance d'avoir plusieurs zones écologiques classées et il en va de notre responsabilité à tous de préserver à la fois ces richesses et les activités humaines qui font aussi l'identité de notre territoire rural.

Enfin, un dernier mot sur les circonstances sanitaires qui restent préoccupantes. Le Coronavirus n'est pas vaincu. La disponibilité d'un futur vaccin n'est pas pour demain. Je vous invite donc à rester vigilants et à respecter scrupuleusement les mesures en vigueur, afin d'éviter la deuxième vague redoutée par les autorités. Restez prudents et protégez-vous !

Je vous souhaite de découvrir ce bulletin avec autant de plaisir que nous avons eu à l'élaborer.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été.

Valérie FLOCH-RUJU
Maire de Puy-du-Lac

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LES DEUX PROJETS ÉOLIENS

Les publications et affichages officiels prescrits par la préfecture de Charente-Maritime seront réalisés dans les délais officiels pour l'ouverture d'une enquête publique du lundi 14 septembre au mercredi 14 octobre inclus, soit durant 31 jours concernant l'installation de deux parcs éoliens de quatre éoliennes chacun, soit huit éoliennes en tout : le PARC EOLIEN PUY LAQUOIS NORD, et le PARC EOLIEN PUY LAQUOIS SUD,

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête peuvent être consultées sur le site internet des services de l'État en Charente-Maritime (www.charente-maritime.gouv.fr, rubrique publications, sous rubrique consultations du public). Pour information, voici quelques extraits des avis reçus en mairie, avis qui feront prochainement l'objet d'un affichage réglementaire :

«Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement et le mémoire en réponse à cet avis du pétitionnaire seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique. Les observations pourront être adressées notamment par courriel à l'adresse suivante : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Elles seront consultables :

- sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête, et sur le site internet du registre d'enquête dématérialisé mis en place par la société Préambules SAS : <https://www.registre-dematerialise.fr/2009> Il s'accompagne de la possibilité de consulter en ligne l'ensemble des pièces qui constituent le dossier d'enquête.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de PUY-DU-LAC, La Jarrie 17380 PUY DU LAC, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public le lundi et vendredi de 08h30 à 12h30 ; mardi de 15h00 à 18h00 ; mercredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 ; fermé le jeudi. En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit en mairie de PUY-DU-LAC, siège de l'enquête, La Jarrie 17380 PUY DU LAC, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Jean-Pierre BORDRON, Retraité Ingénieur divisionnaire travaux publics Etat, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de PUY-DU-LAC, dans les conditions suivantes :

- Mercredi 16 septembre 2020 de 09h00 à 12h00
- Mardi 22 septembre 2020 de 15h00 à 18h00
- Lundi 28 septembre 2020 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 2 octobre 2020 de 17h00 à 20h00
- Samedi 10 octobre 2020 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 14 octobre 2020 de 14h00 à 17h00

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec le commissaire enquêteur. Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement. A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale» au titre de l'installation de ces deux projets.

COVID-19



Un dépistage gratuit est organisé par l'ARS à Saint Jean d'Angély le 2 septembre : de 9h à 12h et de 15h à 18h, au centre des bénédictines, rue des remparts à Saint Jean d'Angély.

Dépistage COVID Salle de l'Oratoire de La Rochelle - Gratuit et sans ordonnance, les 12, 19 et 26 août sans RV

D'autres dates et lieux de dépistage sont proposés au fil du temps sur les sites : nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr et sante.fr

Les tests virologiques de dépistage de la COVID 19 sont désormais réalisables sans ordonnance et sont pris en charge par l'assurance-maladie. Vérifiez cependant s'il est nécessaire de prendre RV, par exemple au Centre Hospitalier de Saintes : Tél. 05 46 95 12 63

16	15 CHARENTAISES (un bâillon = 3)	17	16 HUITRES (lines cailloux 2)
19	9 CÈPES (merci de dévoiler les coins cueillette pour la mesure !)	23	7 PARTS DE GÂTEAU CREUSOIS (aux noisettes, c'est la vraie recette !)
24	13 CHARENTAISES (ça marche aussi avec des marrons glacés)	33	20 CANELÉS (est-il ça si écrit avec 1 seul « N » ! Allez vérifier !)
40	1 TAUREAU (unité de mesure réservée à ceux qui courent vite)	47	20 PRUHEUX (à ne pas manger tout seul d'un coup !)
64	2 PLANCHES DE SURF (mais attention aux lames !)	79	3 TÊTES DE CHÈVRE (le + long, c'est leur expliquer la démarche)
86	19 CHABICHOUX (mais il faut être nombreux à table...)	87	9 TASSES EN PORCELAIN (en prévoir 10 pour les maladroites)

➤ ET QUAND LA DISTANCIATION N'EST PAS POSSIBLE, **SORTEZ MASQUÉS !**

Faisons

BLOCC

contre le coronavirus !

EN CAS DE SYMPTÔMES :
TIREUR, TOUX, NEZ QUI COULE, FATIGUE INTENSE,
PERTE DU GÔÛT OU DE L'ODORAT,
CONTACTEZ UN MÉDECIN.
EN CAS D'URGENCE, APPELÉ LE 15.

ars

Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

CONTAINERS CYCLAD

Suite à une série de contacts visant à améliorer le ramassage des déchets : les emplacements des containers Cyclad sur la commune seront l'objet d'une prochaine rencontre avec les responsables en vue de sécuriser le ramassage. Si les emplacements actuels vous posent problème, s'ils ne correspondent pas à vos besoins ou si vous avez des suggestions, n'hésitez pas à contacter Frédéric HUET (conseiller municipal) en appelant la mairie ou par mail à : huet.frederic91@laposte.net

BOÎTE A LIVRES

Une première boîte à livres sera prochainement installée à Puy-du-Lac : vous pourrez y déposer des livres que vous avez déjà lus, prendre gratuitement des livres déposés par d'autres, sans aucune contrainte ni obligation... Les boîtes à livres se développent un peu partout dans le monde et n'ont qu'un seul but, promouvoir la lecture, la culture, l'information dans un esprit d'échange et d'ouverture.

JOURNÉES DU PATRIMOINE

L'église du Puy-du-Lac sera ouverte au public les 19 et 20 septembre prochains de 9h à 20h dans le cadre des journées du patrimoine.

CIVISME

Trop d'incivilités ont lieu sur notre commune : certains font la fête toute la nuit sans se soucier de leurs voisins, d'autres utilisent leurs tondeuses ou autres engins bruyants en dehors des heures habituellement prescrites, sans parler des brûlots qui sont interdits toute l'année et encore plus dangereux en été.

Soyons intelligents et responsables ! La nouvelle municipalité prône le vivre ensemble et s'engage dans une démarche qui se veut ni contraignante, ni autoritaire. Le rôle de la municipalité étant aussi d'exercer un pouvoir de police, nous vous invitons cependant à respecter les lois et les arrêtés préfectoraux en vigueur. Tout abus ou actes répétés malgré nos avertissements peut conduire à une sanction, de la part de la municipalité comme des services de gendarmerie.

Lorsque vous organisez une fête : pensez à vos voisins ! Parlez-leur du bruit que cela peut occasionner pour éviter de les gêner trop longtemps. Certains travaillent tôt le matin et sont en droit de dormir paisiblement. Les décibels ne sont pas la seule façon de réussir une soirée privée.

L'usage des outils de jardinage bruyants est habituellement autorisé en semaine de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h. Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés uniquement de 10h à 12h.

L'interdiction de brûler des végétaux ou tout autre chose (ce qui provoque aussi des fumées nocives pour vos voisins) est valable toute l'année. Certaines autorisations peuvent cependant être accordées aux agriculteurs sur demande à la mairie et sous certaines conditions. Privilégiez le compost, ou le transport en déchetterie !

S'agissant enfin des nuisances sonores de toutes sortes : faisons preuve de bon sens. Les engins agricoles sont autorisés à toute heure pour des raisons évidentes liées à l'exploitation des terres. Les agriculteurs sont conscients de la gêne parfois occasionnée et limitent les travaux de nuit au maximum. Le chien de votre voisin aboie trop fort et trop souvent ? Privilégions le dialogue ! Le bon sens et les compromis font souvent la différence. Et comme vous le faites déjà lors des permanences du samedi, ou sur notre messagerie Facebook : si vous n'arrivez pas résoudre un problème d'incivilité par vous-même, n'hésitez pas à contacter les adjoints, la maire ou les élus.

INCLUSION NUMERIQUE

Si vous êtes en difficulté numérique ou si vous avez besoin d'aide, le Département déploie de nombreuses solutions. Il offre aux Charentais-Maritimes, sous certaines conditions, un pass numérique (sur le modèle du chèque-déjeuner) pour financer des séances individuelles ou collectives de médiation numérique, faites-vous connaître à la mairie si c'est votre cas.

FIBRE OPTIQUE

Notre commune serait enfin connectée à 100% à la fibre optique, mais en réalité de nombreux habitants ne parviennent pas à faire relier leur habitation au réseau. Ce dossier nécessite d'être pris en charge sérieusement par la municipalité : faites vous connaître à la mairie et laissez vos coordonnées si c'est votre cas.

RECOURS

Le 24 juin dernier, par une décision du Tribunal Administratif de Poitiers, le maire sortant Claude PILET a été débouté de sa requête visant à annuler l'élection municipale du 15 mars 2020. Cette décision légitime doublement l'élection de la nouvelle équipe.

ÉTAT CIVIL

ADOPTION :

LEONARD Katerine, le 25 juin 2019,
réside à la Vacherie

BAPTÊME CIVIL :

Fontaine Aliana, le 27 juin 2020,
réside à La Siraye

DÉCÉS :

CHAUDRON Lucien, le 3 février 2020, résidait à la Jarrie
MONDOU Yves, le 5 avril 2020, résidait à Cresson
PARIOLLEAU Guy, le 11 mai 2020, résidait à Cresson
BLANCHET Gilbert, le 13 mai 2020, résidait à La Ragoterie
LEVAZEUX Thierry, le 25 mai 2020, résidait à La Jarrie
DURAND Didier, le 29 mai 2020, résidait à Cresson



LA MAIRIE est votre service



Béatrice Mahot, secrétaire de mairie

Tél. : 09 77 08 14 57

mairie@puydulac.fr

Pour vos démarches administratives d'état civil (naissances, baptêmes civils, mariages, PACS, décès), pour les dossiers d'aide sociale, pour l'urbanisme en accueil du public, pour le recensement militaire, pour l'inscription sur les listes électorales, pour réserver la salle des fêtes, pour prendre rendez-vous avec la maire ou les adjoints, pour retirer des sacs poubelles jaunes (CYCLAD), etc.

Béatrice vous accueille aux horaires suivants :

Lundi : 8h30-12h30

Mardi : 15h00-18h00

Mercredi : 9h00-12h00 et 14h00-16h00
(fermé au public le jeudi)

Vendredi : 8h30-12h30

(Le port du masque est actuellement obligatoire lors de votre passage en mairie)

Olivier Combeau, agent communal

est chargé de l'entretien des voies publiques, des espaces verts, du cimetière, de l'église et des bâtiments communaux ; il veille au bon usage des conteneurs verre/papier.

Bernard Combaud, agent communal

est chargé de l'entretien de la mairie et de la salle des fêtes.

▶ À noter : Les conseils municipaux ont lieu dans la salle des fêtes jusqu'à nouvel ordre, pour pouvoir accueillir le public dans le respect des règles de distanciation. Dates et horaires sont publiés sur le panneau d'affichage et sur la page facebook de la mairie.



Agnès De Scheemaeker
Anissa Primault

Florentine Mercier
François Collard

Véronique Pitard

Eric Siman
Valérie Floch-Ruju

Frédéric Huet
Valérie Caffin

Samuel Bernardeau
Alexandre Gourcerol

LES ÉLUS DE PUY-DU-LAC sont à votre écoute

Valérie FLOCH-RUJU (Maire) est joignable au 07 81 16 44 57

AUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Appelez le 09 77 08 14 57 pour prendre rendez-vous ou laisser vos coordonnées pour être rappelé

LE SOIR, LES WEEK-ENDS ET EN CAS D'URGENCE

**Les adjoints sont joignables sur un nouveau numéro d'ASTREINTE
le 06 70 17 76 52**

UNE PERMANENCE SE TIENT TOUS LES SAMEDIS MATINS DE 10H À 12H À LA MAIRIE : Depuis juin vous avez déjà été nombreux à venir rencontrer les élus. Avec ou sans rendez-vous, ce moment permet à tous les habitants de la commune d'échanger directement avec la municipalité. **Attention la permanence sera fermée du 8 au 22 août pendant les congés d'été.**

François COLLARD (1er adjoint)

Délégué pour les fonctions d'urbanisme comprenant la délivrance des autorisations d'occupation du droit des sols et des demandes de renseignement d'urbanisme.

Eric SIMAN (2e adjoint)

Délégué pour les fonctions d'entretien général de l'ensemble des bâtiments communaux ainsi que de leur maintenance, pour les projets et le suivi des travaux de voirie, pour le suivi de l'entretien et des travaux du cimetière

Véronique PITARD (3e adjointe)

Déléguée pour les fonctions se rapportant à la communication, à l'information et à la culture.

CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Samuel BERNARDEAU, Valérie CAFFIN, Agnès DE SCHEEMAEKER, Alexandre GOURCEROL, Frédéric HUET, Florentine MERCIER, Anissa PRIMAULT

UN 14 JUILLET SOUS LE SOLEIL



Malgré les règles sanitaires en vigueur, de nombreux Puy-laquois ont répondu présent à notre invitation du 14 juillet destinée à réunir les habitants de la commune et à échanger. Tous ont pu se sustenter, boire un et même plusieurs verres dans une ambiance bon enfant.



Valérie Floch-Ruju, en présence des maires de Tonnay-Boutonne et Champdolent a déclaré dans son discours qu'il était temps de « nous réunir et de tourner la page tous ensemble, tous ensemble cela veut dire tout simplement que nous ne sommes plus pendant la campagne électorale (...) Surtout nous ne sommes pas un camp contre un autre, bien sûr que non ! Nous représentons simplement je crois, ce à quoi aspirent la majorité des habitants de Puy-du-Lac : vous aspirez à continuer à vivre paisiblement dans notre village tout en sachant ce qui s'y passe. Vous avez peut-être été plus nombreux à adhérer à notre projet parce que nos propositions venaient du terrain, des nombreux échanges que nous avons eus avec beaucoup d'entre vous. Cela ne veut pas dire que tout ce qui a été fait avant était nul ou à rejeter en bloc. Nous l'avons dit très clairement : nous aspirons tous à vivre ensemble, tranquillement, en essayant de respecter les intérêts de tous. Cela passe par des évolutions nécessaires parce que même si notre commune

respecte ses traditions, même si nous revendiquons notre identité, notre terroir rural, le monde autour de nous nous impacte directement : le monde change, on ne peut tout simplement pas l'ignorer ! ». Après avoir appelé la population et celles des communes voisines à s'exprimer « quelle que soit votre opinion » lors de l'enquête publique sur les deux projets éoliens, la première femme maire de Puy-du-Lac a très chaleureusement remercié ses coéquipier(e)s, son mari, ainsi que tous les habitants de la commune.

PREMIER CONSEIL MUNICIPAL DE LA MANDATURE, LE 28 MAI 2020 À 20H

Cette première séance s'est tenue dans la salle des fêtes, sans que le public ne puisse y assister, en raison des règles sanitaires en vigueur. À l'ordre du jour, élection de la nouvelle maire de Puy du Lac et de ses adjoints, établissement du tableau du conseil municipal et du tableau du conseil communautaire de la commune, questions diverses

Valérie Floch-Ruju a été élue maire à l'unanimité, François Collard, Éric Siman et Véronique Pitard ont été respectivement élus premier, second et troisième adjoint, à l'unanimité.

Dans les questions diverses, a été abordée la possibilité d'une réfection du parvis de l'église dans le cadre des travaux de la départementale D739 (un devis a été proposé). Information a également été donnée aux élus concernant le tirage au sort des jurés d'assises qui aura lieu prochainement à Saint-Jean-d'Angely.

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2020 À 20H

En séance publique, à la salle des fêtes.

A l'ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal du 28 mai 2020 (élection de Madame la Maire et des adjoints). Aucune remarque ou question, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Indemnités de fonction de Madame la Maire et des adjoints : le budget 2020 ayant été voté sous la précédente mandature, sans tenir compte de la dotation spécifique destinée aux élus, il est important de regarder de très près le budget pour connaître l'impact des barèmes indemnitaires qui seront appliqués. Madame la Maire propose de reporter ce vote lors d'une prochaine séance, proposition approuvée à l'unanimité.

2- Délégations consenties au bénéfice de Madame la Maire par le conseil municipal : Madame la Maire lit l'ensemble des délégations qui sont habituellement consenties par le conseil municipal au premier magistrat de la commune : La délibération est votée, à l'unanimité.

3- Participation de la commune de Puy-du-Lac aux dépenses du SIVOS Henri Matisse :

La participation de Puy-du-Lac (correspondant au nombre d'élèves scolarisés) est votée à l'unanimité : 60 342 euros pour le fonctionnement, 7938 euros pour le remboursement du capital. La délibération est votée à l'unanimité.

4- Renouvellement du contrat de l'agent communal contractuel indiciaire : Le renouvellement du contrat de l'agent communal à compter du 1er juillet 2020 est voté à l'unanimité.

5- Désignation des représentants communaux à la Commission géographiques « Boutonne Aval » : deux délégués devront représenter la commune sur cette thématique de gestion de l'eau : Valérie Floch-Ruju et Véronique Pitard sont les deux seules candidates. Elles sont désignées à l'unanimité.

6- Désignation des représentants communaux auprès du syndicat départemental de la voirie : l'élection des délégués cantonaux par les représentants des communes aura lieu courant juin, un représentant pour Puy-du-Lac se déclare : Éric Siman. Il est désigné à l'unanimité.

7- Renouvellement des délégués au Comité du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural (SDEER) : Madame la Maire rappelle le rôle du SDEER qui exerce la compétence d'autorité organisatrice de la distribution de l'électricité, en concédant à ENEDIS et EDF le service public de la distribution publique d'électricité. Un grand électeur est candidat pour participer au collège électoral du canton : Frédéric Huet. Il est désigné à l'unanimité.

8- Désignation du délégué communal au sein du collège Vals de Saintonge pour la compétence Assainissement : notre commune fait partie d'une Communauté de communes qui a fait valoir un report à 2026 de la prise de compétence « assainissement ». Un collège est créé pour le périmètre de notre Communauté de Communes. Un délégué communal doit siéger dans ce collège électoral. Éric Siman est l'unique candidat. Il est désigné à l'unanimité.

9- Désignation des délégués communaux de SOLURIS (Syndicat informatique de la Charente-Maritime) : un délégué titulaire et deux suppléants doivent représenter Puy-du-Lac. Véronique Pitard est candidate pour être déléguée titulaire. Elle est désignée à l'unanimité. Anissa Primault et Samuel Bernardeau sont candidats pour être délégués suppléants. Ils sont désignés à l'unanimité.

- **Questions diverses :**

> Le traitement du devis de réfection du parvis de l'église rendu possible plus facilement par la réfection de la chaussée de la D739 est en cours de discussion avec le Département.

> Une demande va être faite par le conseil municipal auprès de CYCLAD pour un nettoyage approfondi des containers de déchets de la commune. Les habitants constatent en effet qu'ils sont très sales suite à leur surutilisation pendant toute la période de confinement.

L'ordre du jour de cette séance, principalement consacrée aux représentations de la commune au sein des organismes extérieurs, étant épuisé, la séance est levée.

Pour finir, Madame la Maire rappelle devant le conseil et le public présent que la nouvelle équipe municipale a été élue sur un programme et sur des engagements de campagne qu'il faudra tenir :

- sur les deux projets éoliens d'abord, il conviendra de prendre les dispositions nécessaires pour faire connaître l'opposition des habitants de la commune.

- En matière de transparence et de communication, elle rappelle qu'une page Facebook vient tout juste d'être créée, suscitant de nombreuses réactions positives. La création d'un site internet dédié à la commune devrait suivre dans les mois qui viennent.

- Madame la Maire tient particulièrement à la mise en place rapide de groupes de travaux participatifs : ces « comités consultatifs » permettront de travailler étroitement avec la population, pour tenir compte des souhaits des habitants sur les nombreuses thématiques abordées pendant la campagne. Elle souhaite aussi que le nouveau conseil travaille au plus vite sur la vie culturelle du village, toujours en association avec la population, rappelant au passage qu'un évènement annuel aussi important que « le Quart d'Écu raconte Puy-du-Lac » doit absolument être préservé. Un travail sur le développement du tourisme, notamment autour du grand potentiel naturel de la commune et de la Boutonne, doit également être engagé. Beaucoup de choses au programme, en conclusion, que les nouveaux élus comptent mettre en œuvre progressivement, par leurs idées et par leur dynamisme.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN À 20H

En séance publique à la salle des fêtes.

En préambule, madame la maire Valérie Floch-Ruju rappelle l'importance de commémoration du jour : le 80e anniversaire de l'Appel du 18 juin 1940 du Général de Gaulle à Londres, acte fondateur de la Résistance. Le conseil municipal et le public présent observent une minute de silence.

La séance est ouverte par l'approbation du dernier compte rendu du conseil municipal du 5 juin 2020. Aucune observation ni remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Indemnités de fonction de la maire et des adjoints : la maire rappelle que le vote avait été reporté pour tenir compte du budget 2020 voté sous la précédente mandature à un moment où toutes les dotations prévisionnelles n'étaient pas encore connues. Une dotation particulière a été notamment versée aux communes de moins de 500 habitants, dont il faut aussi tenir compte. Plutôt que doter toute la municipalité à 100% de l'indemnité légale, le conseil fait le choix de garder (comme par le passé) l'indemnité du maire à 100% et celle des trois adjoints à 75% des indices, soit 991,80€ bruts mensuels pour la maire et 288,79€ bruts pour chacun des adjoints. Pour ce faire une décision modificative est nécessaire. Les indemnités sont votées à l'unanimité.

2- Décision modificative n°1 au budget primitif 2020 : les lignes de recettes (dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation et dotation aux élus locaux)

s'équilibrent avec les lignes de dépenses (indemnités 2020, formation, autres contributions) pour un total recettes/dépenses de 4977 € bruts. La décision est votée à l'unanimité.

3- Désignation des commissions municipales : les commissions municipales (toutes présidées par la maire) ont pour fonction de faire des propositions à l'organe délibérant, de proposer des projets, des contenus etc. Un vote unanime désigne les membres suivants pour les différentes commissions :

Commission des finances : Anissa Primault, François Collard, Alexandre Gourcerol et Valérie Caffin.

Commission action sociale et santé : Florentine Mercier, Véronique Pitard, Anissa Primault, Agnès De Scheemaeker et Valérie Caffin.

Commission cimetière, bâtiments communaux et voirie : Anissa Primault, Éric Siman, Frédéric Huet, Florentine Mercier et Alexandre Gourcerol.

Commission culture, patrimoine, communication et tourisme : Samuel Bernardeau, Agnès De Scheemaeker, Véronique Pitard, Valérie Caffin et Anissa Primault.

Commission fêtes, cérémonies, sport et vie associative : Samuel Bernardeau, Véronique Pitard, Agnès De Scheemaeker, Anissa Primault.

Commission environnement, biodiversité et espaces remarquables : François Collard, Agnès De Scheemaeker, Valérie Caffin et Samuel Bernardeau.

Commission du développement économique et agricole : Véronique Pitard, François Collard, Florentine Mercier et Samuel Bernardeau.

Commission sécurité et tranquillité publique : Alexandre Gourcerol, Frédéric Huet, Valérie Caffin et Éric Siman.

4- Désignation des délégués du SIVOS (Syndicat intercommunal à vocation scolaire) : Conformément aux statuts du SIVOS Henri Matisse, Valérie Floch-Ruju, Agnès de Scheemaeker, Anissa Primault (délégués titulaires), ainsi que Véronique Pitard (déléguée suppléante) sont désignées à l'unanimité.

5- Proposition d'une liste de noms en vue de la constitution de la CCID (Commission communale des impôts directs) : le code général des impôts prévoit que la maire, un adjoint délégué, 6 commissaires délégués et 6 commissaires suppléants forment cette commission communale pour 6 ans. Le conseil municipal propose 24 noms afin de permettre la nomination prochaine par le Directeur des services fiscaux des 6 commissaires délégués et des 6 commissaires suppléants. Les 24 noms proposés sont approuvés à l'unanimité.

6- Contrat de l'agent communal : la maire explique que le Centre de Gestion de la Charente-Maritime (organisme de contrôle des collectivités territoriales) a informé la commune que la délibération du 5 juin 2020 comportait une erreur du fait de la modification de la loi du 6 août 2019. Il est donc nécessaire de reprendre la délibération précédente pour le renouvellement en bonne et due forme du contrat de l'agent, pour une durée d'un an renouvelable deux fois. La nouvelle délibération est prise à l'unanimité.

Questions diverses :

> **CYCLAD :** Frédéric Huet explique au conseil suite à sa demande auprès de CYCLAD un nettoyage et une désinfection totale de tous les containers a eu lieu les 16 et 17 juin. Suite au confinement, ils étaient en effet très sales et certains contenaient des masques et des gants usagés. Un responsable se déplacera prochainement sur la commune pour changer l'emplacement de certains containers gênants pour des raisons de sécurité routière.

> **TÉLÉPHONE :** Anissa Primault fait état d'une négociation avec l'opérateur Orange pour réduire le coût du forfait téléphonique de la mairie. Pour 20 euros de moins par mois ce renouvellement de contrat permet l'obtention gratuite d'une seconde ligne et d'un téléphone mobile qui serviront pour l'astreinte des adjoints. La fibre sera également raccordée prochainement au bureau de la mairie.

> **VOIRIE :** des travaux de voirie étant déjà programmés, un examen complet des voies communales a été opéré. Rendez-vous a été pris avec le Syndicat départemental de la voirie pour préciser la nature des travaux programmés pour 2020, en priorisant des critères de sécurité et de fréquentation des voies communales.

> **PROJETS ÉOLIENS :** la maire indique avoir reçu des courriers de la Préfecture désignant le commissaire de la future enquête publique sur les deux projets éoliens (nord et sud). Elle indique avoir reçu le 12 juin en mairie, avec quelques élu(e)s, le commissaire enquêteur et la représentante du promoteur SOLVÉO. Le but était de décider de l'application des mesures sanitaires obligatoires en mairie, qui sera le lieu physique de l'enquête publique dont les dates n'ont pas encore été arrêtées, mais qui devrait se dérouler sur 30 jours à partir de septembre prochain. A cette occasion, il a été rappelé qu'un registre dématérialisé serait aussi disponible à la fois pour consulter le dossier et permettre aux habitants de Puy-du-Lac (et des communes alentours) de s'exprimer personnellement sur les impacts des deux projets. La maire rappelle que le conseil municipal se prononcera en temps voulu sur ces deux projets, conformément à ses engagements de campagne. Elle indique également que des communications précises auront lieu au sujet de cette enquête publique dès que les dates officielles seront connues. Le conseil municipal disposera alors de tous les moyens pour informer les habitants de leur droit de s'exprimer et de l'importance de cette étape réglementaire.

> **PARVIS DE L'EGLISE :** la maire indique que suite à un échange avec Michel Doublet (Vice-Président du Conseil Général), aucune dotation « urgente » n'a pu être débloquée pour la réfection du parvis qui aurait pu se faire simultanément à la réfection de la départementale. En revanche, il sera possible de solliciter une subvention et de monter un dossier l'année prochaine.

> **14 JUILLET :** pour conclure, madame la maire propose d'inviter tous les habitants de Puy-du-Lac à un verre de l'amitié le 14 juillet à midi, sous réserves des mesures sanitaires en vigueur à cette date. Ce tout premier moment convivial (dans la cour de la mairie ou dans la salle des fêtes en cas de mauvais temps) sera l'occasion de faire connaissance, d'échanger avec tous dans un cadre dépassionné et républicain.

Sans autre question, la séance est levée. La date du prochain conseil municipal n'est pas encore déterminée.

Le bulletin municipal prévu en juillet reprendra cette publication, de ce fait elle ne fera pas l'objet d'une distribution papier sous la forme d'une lettre d'information.

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020 A 18H

1. **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 juin 2020.** Le compte rendu est adopté à l'unanimité et signé des membres présents.

2. **Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs**

Madame Valérie FLOCH-RUJU, maire, en application de l'article L. 2122-17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) a ouvert la séance.

La maire a procédé à l'appel nominal de membres du conseil, a dénombré 7 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-147 du CGCT était remplie.

La maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par la maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir, Samuel BERNARDEAU, Agnès DE SCHEEMAERKER, Anissa PRIMAULT, Alexandre GOURCEROL.

Les membres du Conseil Municipal sont invités à procéder à l'élection d'un délégué et de trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs, conformément à l'arrêté préfectoral du 30 juin 2020. Les délégués et les suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. Présents : 7 Votants : 10 S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Election du délégué

Madame Valérie FLOCH-RUJU est candidate pour être déléguée.

Le bureau électoral effectue le dépouillement après le dernier vote du dernier conseiller.

Après le dépouillement, les résultats sont les suivants pour la désignation du délégué :

- - Nombre des bulletins : 10
- - Bulletins blancs : 0
- - Suffrages exprimés : 10
- - Majorité absolue : 6

Madame Valérie FLOCH-RUJU a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Election des suppléants

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des suppléants

- o - Nombre des bulletins : 10
- o - Bulletins blancs : 0
- o - Suffrages exprimés : 10
- o - Majorité absolue : 6

COLLARD François : 10 suffrages, SIMAN Éric : 10 suffrages, PITARD Véronique : 10 suffrages.

En application de l'article L. 288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par l'ancienneté de l'élection (1er ou second tour), puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de suffrages obtenus, puis, en cas d'égalité de suffrages, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

Ces trois suppléants ont été proclamés élus au 1er tour. Véronique PITARD a accepté le mandat, les deux autres délégués élus étant absents.

3. Questions diverses :

☒ Samuel BERNARDEAU, Conseiller municipal demande les dates de permanence de l'enquête publique.

☒ Anissa PRIMAULT, Conseillère municipale informe que la carte Sim est arrivée au courrier récemment.

☒ Florentine MERCIER, Conseillère municipale questionne à propos de l'ouverture de classe prévue à Tonnay-Boutonne. Deux scénarios possibles ont été validés.

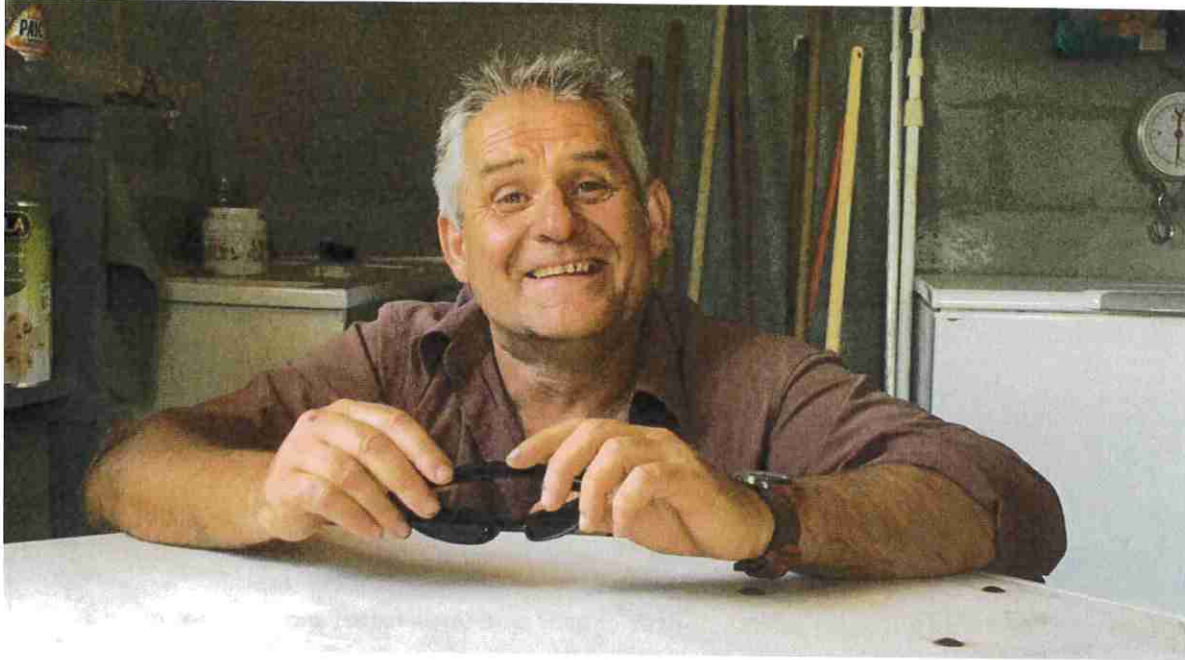
☒ Véronique PITARD, 3ème adjointe, préconise de refaire le point avec Cyclad concernant les conteneurs.

☒ Madame la maire informe les conseillers qu'une administrée au lieu-dit La Grainerie avait mis son terrain à la disposition des camions de Cyclad pour faire leurs demi-tours mais qu'elle souhaite reprendre son terrain pour une utilisation personnelle. Etudier la meilleure place. Affaire à suivre.

☒ Samuel BERNARDEAU signale que la personne qui souhaitait louer la salle des fêtes en août hésite en raison des règles sanitaires.

UN CANTONNIER AUX PETITS SOINS !

Rencontre avec Olivier Combeau, Agent communal de Puy-du-Lac



Bonjour Olivier ! Vous travaillez ici depuis combien de temps ?

Ça va faire 4 ans que je travaille pour la commune de Puy-du-Lac, j'entame ma cinquième année et tout se passe bien. J'adore ce que je fais. Ici les gens sont très conviviaux. C'est un petit village super sympa. Il y a tous ces hameaux, et puis le cœur du village qui est sympa aussi, fleuri, propre, avec une belle salle des fêtes.

Vous habitez la commune ?

Non, mais je n'habite pas très loin à Bords et il se trouve qu'avant je ne connaissais pas Puy-du-Lac, mais pas du tout ! J'ai vraiment découvert la commune en y travaillant. Et il y a du boulot ! Parce qu'il y a beaucoup de petits chemins ruraux, donc beaucoup d'entretien à faire. Pour ce qui est de la voirie, bien sûr, les routes sont entretenues régulièrement parce que beaucoup de voitures, de plus en plus de voitures, traversent la commune.

Dans le cadre de vos activités, qu'est-ce que vous préférez faire ou ne pas faire ?

(Rires) Ah ! Le broyage c'est dur mais c'est pas si désagréable parce que le résultat de ce qu'on fait on le voit bien tout de suite derrière soi. Et c'est appréciable de faire quelque chose de propre. Moi ce que j'aime pas du tout c'est faire le ménage, par exemple dans la salle des fêtes ! Je trouve que c'est un peu ingrat pour un homme (rires), mais bon je ne devrais pas dire ça ! Sinon j'adore tout ce que je fais ! Même le cimetière, j'aime bien parce que je sais que les gens sont vraiment très attachés à la propreté du lieu. Donc ça c'est une exigence importante pour moi, parce que beaucoup d'habitants ont leurs proches enterrés là-bas, voilà, il mérite d'être bien entretenu ce cimetière. Au fond je fais un tas de choses très variées, je ne m'ennuie jamais dans mon travail .

Comment vous organisez-vous par rapport aux saisons ?

Le broyage, par exemple, dès qu'arrive le mois de mars et que les arbres poussent vite là c'est un travail constant parce que quand on a fini à un bout, faut recommencer à l'autre bout ! Il y a quand même 30 km de routes, à faire de chaque côté, donc 60 km en tout... Et ça prend du temps ! Par la suite quand la saison du broyage se termine, on va dire au mois de juillet, il faut encore prévoir une coupe vers le mois d'octobre pour préparer l'hiver, pendant lequel il y a quand même un peu moins d'entretien à faire. Mais bon j'en profite pour faire tout ce que je n'ai pas pu faire en été.



En plus du broyage, quelles sont toutes les autres petites choses que vous faites pour la commune ?

Il y a aussi l'entretien de l'église qui est une propriété communale, les intérieurs à entretenir nettoyer le sol par exemple, faire toutes les petites réparations et puis entretenir aussi les quelques bâtiments communaux. Il y a aussi des petits chantiers de peinture. Par exemple j'ai repeint toutes les petites lettres des pancartes routières qui s'étaient effacées, ce sont des petites choses mais ça évite un coût à la commune, je me dis qu'il vaut mieux remettre un petit un petit peu de peinture, ça tiendra le temps que ça tiendra, plutôt que changer ces pancartes.

Quels problèmes rencontrez-vous le plus souvent ?

Ah c'est surtout les gens qui laissent traîner des tas de choses autour des containers verre/papier de la Jarrie. Je trouve tout et n'importe quoi... C'est un peu pénible parce que les gens savent très bien que ce n'est pas fait pour ça... Mais ils le font quand même parce que ça leur évite d'aller à la déchetterie. Le problème c'est surtout au niveau du container bouteilles, c'est le seul de la commune il n'y en a pas dans les hameaux... Du coup on peut y trouver des tas d'autres choses. Il y a certains objets qui sont déposés même si les gens savent très bien que c'est interdit, ils doivent se dire que ce sera ramassé quand même donc voilà... C'est sans doute le moment de faire de la pédagogie à ce sujet. Peut-être aussi que tous les habitants ne sont pas encore tous habitués à faire le tri sélectif...

Et c'est sur vous que ça retombe en fait ?

Voilà, oui... J'ai l'habitude, tous les lundis matin c'est ma corvée, sans doute parce que les gens savent que le cantonnier n'est pas là le week-end donc il se permettent de le faire ! Ce n'est pas méchant mais c'est régulier, donc je stocke toutes sortes d'objets jusqu'à ce que je sois obligé de les emmener en déchetterie. C'est dommage ça me fait perdre du temps. L'autre problème auquel il faut faire attention, c'est tout ce qui concerne les poubelles jaunes et là aussi parfois c'est du n'importe quoi : certains vont y mettre des cartons et même des grands cartons et il faut savoir que les camions ne les ramassent pas ces cartons ! Les petits, moyens et grands cartons ils doivent tous être emmenés à la déchetterie ! Ici au niveau des containers de la Jarrie les habitants peuvent jeter uniquement les papiers, les journaux, les magazines... Aucun carton ne doit aller dans ce container. Lors du ramassage parfois ils acceptent s'il y'en a un tout petit peu mais là quand c'est des cartons de télé tout ça, là ça le fait plus quoi ! Et ça reste ici, au sol donc c'est encore moi, la preuve en est (il y a beaucoup de cartons sur la table), c'est moi qui finit par les découper au cutter pour essayer de trouver un endroit adéquat pour les jeter.

En fait vous vous retrouvez à devoir gérer tout ce que Cyclad ne prend pas ?

C'est ça ! Mais je m'adapte : Pour le verre par exemple, c'est tout ce qui ne rentre pas dans le trou, il y a des grosses bouteilles par exemple qui ne sont pas adaptées au diamètre du trou. Je casse ça dans un seau avec un marteau et puis je benne les morceaux dans le container. Donc le lundi c'est un petit peu ma corvée, petite perte de temps, donc des fois je stocke et puis quand j'ai le temps, je le fais.

Dernière question : ça fait quoi de se retrouver avec une nouvelle équipe à la mairie ?

Ça fait tout drôle (rires)! Bien sûr, ce n'était pas évident au début ! Mais je pense qu'on va bien s'entendre il n'y a pas de souci. Moi je suis ouvert d'esprit. Après faut peut-être aussi m'accepter comme je suis, j'ai un peu mon tempérament ! Mais j'aime ce que je fais. Il y a des choses qu'il va falloir qu'on règle ensemble encore peut-être, mais que dire d'autre ? On part sur une nouvelle équipe et moi j'aime aussi travailler en équipe, je veux dire par là qu'on est ensemble, on fait quelque chose tous ensemble, le cantonnier a un rôle de cantonnier, mais il y a aussi les 11 élus, en tout ça fait 13 avec Béatrice et même 14 avec Bernard Combault. On est une toute petite commune on est donc obligés de se serrer les coudes, c'est ça une équipe... il ne faut avoir aucune hésitation à travailler tous ensemble, à construire, à échanger nos idées.



- ▶ **Points de collecte verre/papier :**
Merci de respecter les règles et de ne déposer aucun carton dans la benne à papier, ni dans les poubelles jaunes.
- ▶ **Pour signaler un problème de voirie, ou formuler toute demande :**
Adressez-vous à Eric Siman (adjoint voirie) ou à Béatrice Mahot (secretariat).

Le Syndicat Mixte Cyclad exerce une mission de service public de réduction des déchets, de collecte, valorisation et traitement des déchets pour 230 000 habitants, 234 communes soit 7 intercommunalités de Charente-Maritime en Aunis et Saintonge. Il porte depuis 2014 la labellisation Zéro Gaspillage, Zéro Déchet du territoire et s'engage en 2020 à être labellisé Territoire d'Innovation en Economie Circulaire.

Qu'est ce que : La valorisation du traitement ? les matériaux triés sont conditionnés, envoyés vers des usines de recyclage pour être transformés en nouveaux objets de la vie quotidienne. Cyclad, c'est 24 déchetteries dans lesquelles 73% des matériaux collectés en 2019 ont été traités et valorisés, 18% des "tout venant" stockés en ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux, classée pour la protection de l'environnement) et 9% du reste stockés en ISDI (installation de stockage de déchets inertes , classée pour la protection de l'environnement).

17 déchetteries sont réparties sur le territoire de Cyclad ouvertes tous les jours aux horaires habituels : les plus proches sont Annezay; Saint Jean d'Angely, Saint Savinien. **La déchetterie d'Annezay est ouverte du 16 mars au 30 septembre : Lundi : 9h à 12h30 et 14h à 18h / Mercredi : 9h à 12h30 et 14h à 18h / Samedi : 9h à 12h30 et 14h à 18h. Du 1er octobre au 15 mars : Lundi : 14h à 17h / Mercredi : 9h à 12h30 et 14h à 17h/Samedi : 9h à 12h30 et 14h à 18h.** Tous les habitants du territoire de Cyclad peuvent se rendre sur toutes les déchetteries de Cyclad (sur présentation d'un justificatif de domicile ou bien de la vignette), il n'y a pas de déchetterie dédiée par commune de résidence, par canton ou même par intercommunalité.

La priorité est pour les élus de Cyclad de préserver la sécurité sanitaire des usagers et des agents. En conséquence, le port du masque y est obligatoire. Le respect des distances de sécurité et les consignes sanitaires sont obligatoires sur la déchetterie: pas d'aide de l'agent et pas de prêt de matériel. Afin de respecter les agents, les déchetteries ferment aux horaires habituels , les usagers doivent le prévoir avant de s'enager dans la file d'attente. **La commune de Puy du Lac adresse ses remerciements aux agents du Cyclad , qui pendant le confinement ont continué à assurer la collecte de nos déchets.**

COMMENT TRIER SES EMBALLAGES ?

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Sacs, sachets, films en plastique • Emballages en métal (acier et aluminium)
Bouteilles et flacons en plastique • Barquettes en plastique • Briques alimentaires



LES ERREURS LES PLUS FRÉQUENTES



VERRE



JOUETS ET OBJETS EN PLASTIQUE



TEXTILE



BOUTEILLES PLEINES



ORDURES MÉNAGÈRES



GRANDS CARTONS
A conserver à la maison jusqu'à la réouverture des déchetteries

💡 Une seule question à se poser : « Est ce un emballage ? Oui alors je le trie ! Non alors il ne va pas dans le bac/sac jaune ! »

PAS DE DÉPÔTS DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

Les emballages non triés ne peuvent pas être recyclés et gênent le travail des agents de collecte.

PAS DE DÉPÔTS SAUVAGES

Les dépôts sauvages devant les déchetteries ou ailleurs sont interdits. L'amende peut s'élever à 1500 euros : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31953>

#RespectezNosAgents

COVID 19

où jeter ?



Les mouchoirs, masques et gants usagés



Dans un petit sac, résistant et bien refermé.



Jeter ce sac dans le sac plastique pour les ordures ménagères



A déposer bien fermé dans le bac ou à la collecte



Sur tout pas dans le bac ou le sac jaune réservé aux emballages

#RespectezNosAgents

CONDITIONS D'ACCÈS



PRÉSENTEZ LA VIGNETTE CYCLAD OU UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE



PAS DE CONTACT PHYSIQUE



PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE



RESPECTEZ LES CONSIGNES DE L'AGENT



RESPECTEZ 1 MÈTRE DE DISTANCE DE SÉCURITÉ



PAS D'AIDE DE L'AGENT PAS DE PRÊT DE MATÉRIEL

🕒 LA DÉCHETTERIE FERME AUX HORAIRES HABITUELS

#RespectezNosAgents

QUI APPELER ?



SANTÉ

► à Tonnay-Boutonne :

Maison de la santé pluridisciplinaire
11 Rue du Champ de Foire
17380 TONNAY-BOUTONNE
Tél. 05 46 59 60 00

Médecine générale
Dr BERRGOEND
(remplaçante Dr Karine SOYER BACCARY)
Tél. 05 16 51 73 05

Médecin général / Ostéopathe
Dr Aurélie FRITSCH
Tél. 05 46 59 60 01

Cabinet Infirmier
Cendrine GUIBERTEAU
Elizabeth AUBIN CHARLIAC
Carine DUBOIS TOUZEAU
Brigitte LEJEUNE
Tél. 05 46 33 20 55

Ostéopathe (Tonnay-Boutonne)
Ostéopathie Aquatique (Saint Savinien)
Thomas MARANDET
07 85 80 65 61

Masseur/kinésithérapeute
Anne-Laure MAUL
Tél. 05 46 33 22 76

Dentiste
Patrick BOURGUIGNON
Tél. 05 46 33 22 68

Pédicure / podologue
Zoé LECOMTE
Tél. 06 89 57 78 27

Pharmacie de la Boutonne
Tél. 05 46 33 20 57

► à proximité :

Caserne des pompiers de Tonnay-Boutonne :
Tél. 05 46 33 20 06

Brigade de gendarmerie de Tonnay-Boutonne :
Tél. 05 46 33 20 06

Brigade de gendarmerie de Saint-Jean-d'Angely :
Tél : 05 46 32 04 27

Centre hospitalier Rochefort Urgences : 24h/24 et 7j/7
Tél. 05 46 88 50 50

Centre hospitalier Saint -Jean d'Angely Urgences 24h/24 et 7j/7
Tél. 05 46 59 50 50

Clinique Vétérinaire de Tonnay-Boutonne
Drs RAMAKERS & THOMAS
05 46 33 20 46

► à Bords :

Cabinet Médical Brunet-Geay (SCM)
Maison de Santé pluriprofessionnelle
3 Place Marc Tranquard, 17430 Bords
Tél. 05 46 83 87 00

Pharmacie Devanne Olivier
10, Rue Port Paradis
17430 Bords
Tél. 05.46.83.83.44



■ EXPLOITANTS AGRICOLES

Jean-Claude ACHEREAU	05 46 33 24 35	Cathy NOËL	05 46 33 27 06
Philippe ANTONIN	05 46 26 35 22	Dimitri PILET	06 83 24 89 41
Guillaume CIROTTEAU	06 29 69 56 23	Mathilde POUGNANT	05 46 55 35 51
Bruno GORRON	05 46 33 25 06	Jean-Marie RENAUD	05 46 33 27 36
Patrick MICHAUD	05 46 33 27 11	Geneviève THERRY	05 46 33 20 37
Josette MUNSCH	05 46 33 27 20		

■ AUTRES PROFESSIONNELS

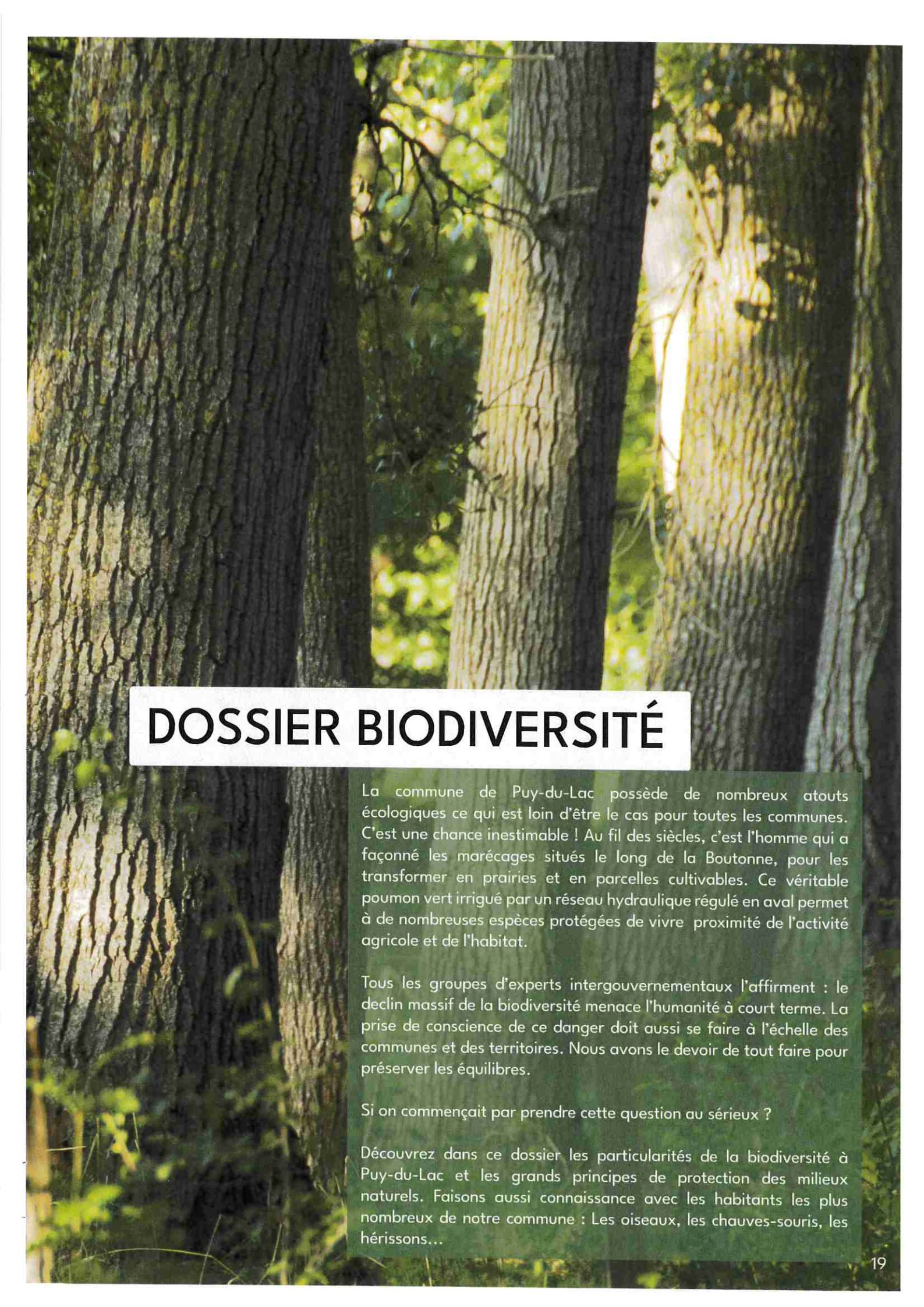
Guillaume BELLET	BG PLOMBERIE 17	Plomberie/sanitaires/chauffage	06 77 44 31 52
Arnaud & Benoît BITAUBÉ	SARL BITAUBE	Travaux forestiers/paysagiste	06 70 46 21 25
	C2M	Mécanique/Précision	05 46 33 21 35
Stéphane GILLARDEAU	ATR Tvx Publics	Terrassement Assainissement	05 46 26 72 56
Laurent MANGOU	ACM	Atlantique charpente Maçonnerie	05 16 51 90 50
Peggy NASSIVET	COIFF PEGGY	Coiffure à domicile	06 17 17 44 80
Jean-Pierre PETORIN	PETORIN SARL	Travaux de mécanique agricole	06 99 06 67 83
Cyril RENARD	SONOTEK	Production de spectacles	0810 810 998
Alain & Patricia SCHAEFFER	RES. DES ABEILLES	Locations	05 46 33 26 32

■ GÎTES

Sylvia CIROTTEAU	«Le Mullon des Loges» (8 pers.)	Les Loges	05 46 85 45 76
Véronique PITARD	«Accueil paysan» (4 pers.)	Le Logis du Fresne	05 46 59 25 33
A. et C. NOËL	«Gîte de groupe» (25 pers.)	Quart d'Ecu	05 46 33 27 06
Gérard THERRY	(6 pers.)	L'Aubrée	05 46 33 20 37

► Vous êtes un(e) professionnel(le) à Puy-du-Lac ?

Vous souhaitez apparaître ou vous ne souhaitez pas apparaître dans les futurs bulletins municipaux ? Merci de nous le signaler à l'adresse suivante : bulletin.pdl@yahoo.com



DOSSIER BIODIVERSITÉ

La commune de Puy-du-Lac possède de nombreux atouts écologiques ce qui est loin d'être le cas pour toutes les communes. C'est une chance inestimable ! Au fil des siècles, c'est l'homme qui a façonné les marécages situés le long de la Boutonne, pour les transformer en prairies et en parcelles cultivables. Ce véritable poumon vert irrigué par un réseau hydraulique régulé en aval permet à de nombreuses espèces protégées de vivre proximité de l'activité agricole et de l'habitat.

Tous les groupes d'experts intergouvernementaux l'affirment : le déclin massif de la biodiversité menace l'humanité à court terme. La prise de conscience de ce danger doit aussi se faire à l'échelle des communes et des territoires. Nous avons le devoir de tout faire pour préserver les équilibres.

Si on commençait par prendre cette question au sérieux ?

Découvrez dans ce dossier les particularités de la biodiversité à Puy-du-Lac et les grands principes de protection des milieux naturels. Faisons aussi connaissance avec les habitants les plus nombreux de notre commune : Les oiseaux, les chauves-souris, les hérissons...




L'EAU

est omniprésente à Puy-du-Lac. Marais de la Siraye, Marais de Puy Chenin, Fossé de dix pieds sur une longueur de 2,3 km...

La commune est traversée par deux cours d'eau : le ruisseau de l'Aubrée sur une longueur de 2,8 km et la Boutonne sur 3,6 km.

En hiver, le lac réapparaît à la faveur des caprices de la Boutonne.



MILIEUX NATURELS ET SEMI-NATURELS

Certains espaces naturels de la commune ont un intérêt écologique reconnu, et sont ainsi classés en tant que :

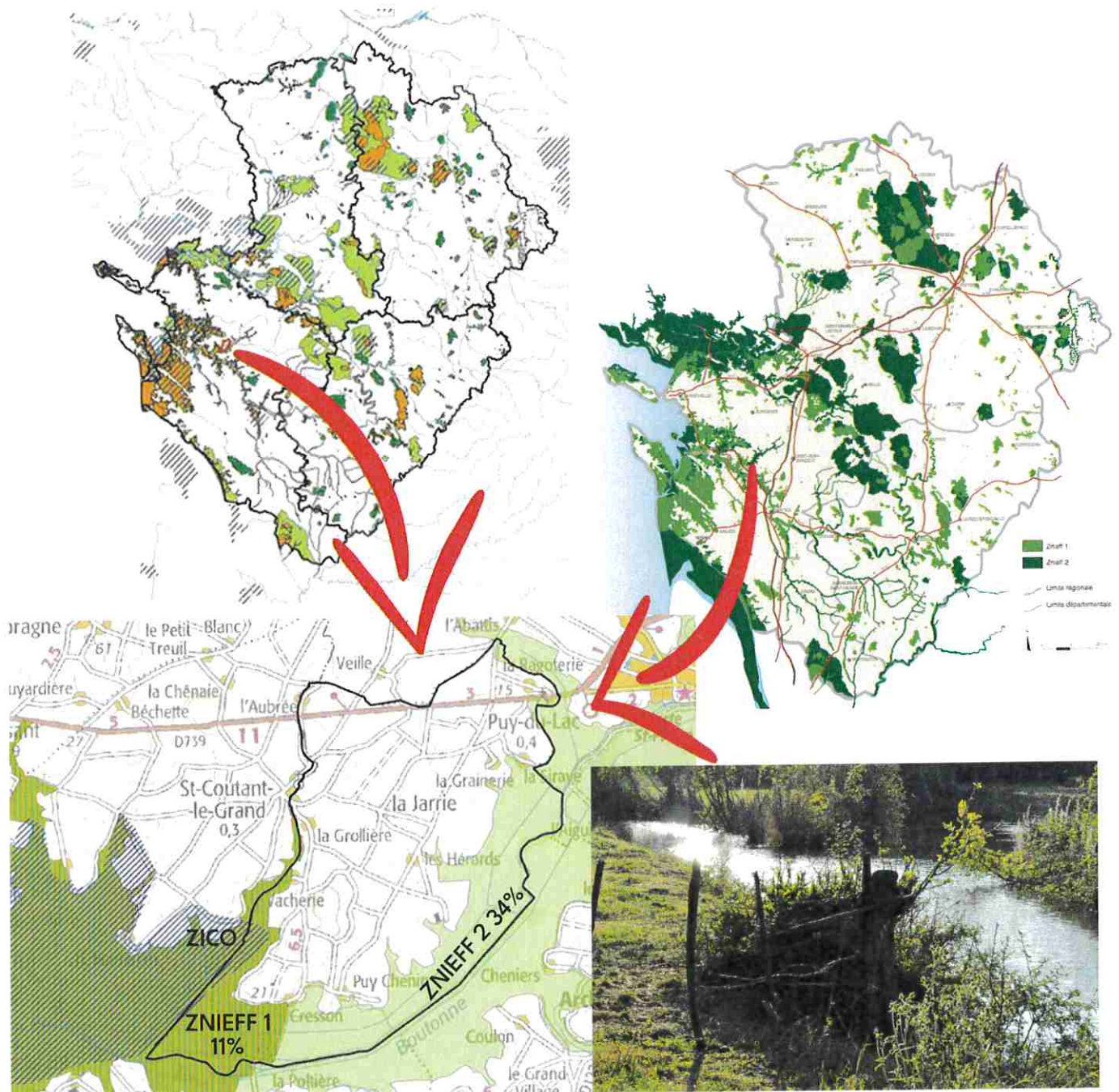
- ◆ Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de 2ème génération :
 - La ZNIEFF de classe 1 (petits espaces homogènes) suivante couvre 11% de la surface communale : Vallée De La Charente Entre Bords et Rochefort)
 - La ZNIEFF de classe 2 (grands espaces naturels riches) suivante couvre 34% de la surface communale : Estuaire et Basse Vallée de la Charente
- ◆ Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) : La ZICO suivante couvre 3% de la surface communale : Vallée de la Charente Et De La Seugne)
- ◆ Zone Natura 2000 Vallée de la Charente (basse vallée)

ZICO ET ZNIEFF DE PUY-DU-LAC en chiffres...

Les ZICO sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne. Leur inventaire a été établi par le ministère de l'Environnement suite à l'adoption de la directive européenne dite « directive Oiseaux ». 8,1% du territoire national est classé en ZICO, 6,3 % de l'ex-région Poitou-Charentes, 5,2% de la Région Nouvelle Aquitaine, 3% du territoire de la commune de Puy-du-lac.

Les ZNIEFF sont des sites d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique. 20,5% seulement du territoire de l'ex-région Poitou-Charentes est classé en ZNIEFF. 15,1% du territoire de la Charente-Maritime est classé en ZNIEFF de type 1 et 26,2% est classé en ZNIEFF de type 2. 11% du territoire de la commune de Puy-du-Lac est classé en ZNIEFF de type 1 et 34% en ZNIEFF de type 2.

Ces zones classées sont précieuses pour notre commune ! Elles permettront d'initier une politique exemplaire en faveur de la biodiversité. La préservation de ce patrimoine naturel doit pouvoir se faire en harmonie avec les activités agricoles et l'habitat. Sur ce dossier, le Département, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat devraient pouvoir suivre les initiatives de la nouvelle municipalité en concertation avec la population.



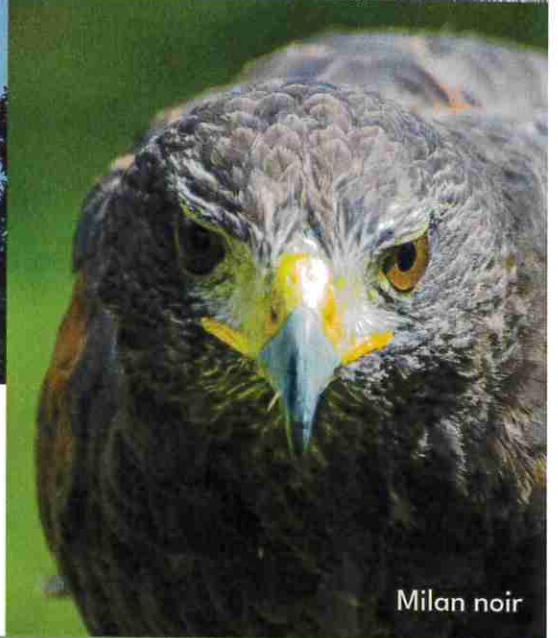
DE NOMBREUSES ESPÈCES D'OISEAUX PEUPLENT LES MARAIS DE PUY-DU-LAC...



Héron cendré



Signalons parmi les stars nicheuses de la ZICO : le Héron cendré, le Héron pourpré, la Bondrée apivore, le Milan noir, le Busard des roseaux, le busard cendré, la Marouette ponctuée, le Râle des genêts, le Martin-pêcheur et la Pie-égrièche écorcheur... sans oublier les espèces plus communes : le Hibou grand duc, le busard Saint Martin, les cigognes blanches etc.



Milan noir

- ▶ Vous aimez les oiseaux, vous disposez d'un terrain et vous souhaitez agir pour la biodiversité ? Comme certains Puy-laquois devenez «Refuge particulier» de la LPO ! Renseignements : lpo.fr
- ▶ Vous préférez chasser l'oiseau rare avec votre appareil photo ? Faites-nous parvenir vos plus belles photos à bulletin.pdl@yahoo.com, nous les publierons avec votre autorisation sur la page Facebook de la mairie et dans ce bulletin municipal. Faisons connaître la biodiversité !



Cigogne blanche



Martin-pêcheur

LA ZONE NATURA 2000

Qu'est ce que c'est ?



Dans le cadre de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la directive européenne oiseaux et à la directive européenne habitats-faune-flore.

En Europe, le réseau représente 27 522 sites et couvre 18 % des terres. Au 1er mars 2017, la France compte 1 766 sites, couvrant près de 13 % du territoire terrestre métropolitain. Une partie du territoire de la commune de Puy-du-Lac est située en Zone Natura 2000 « basse vallée de la Charente ».



Le site est centré sur les 40 km inférieurs du fleuve Charente (en aval du barrage de Saint-Savinien). Il est composé à 58% de prairies semi-naturelles humides et à 25% de rivières et d'estuaires soumis à la marée, vasières et bancs de sable, lagunes (incluant les bassins de production de sel). L'ensemble est particulièrement diversifié de milieux estuariens. Le site inclut également en partie deux îles dont l'île d'Aix, il offre un "résumé" des principaux habitats littoraux charentais : micro-falaises aspergées d'embruns, forêt mixte à Pin maritime et Chêne vert, dunes, prés salés, etc.

Qualité et importance

Intérêt écosystémique exceptionnel : un des exemples les plus représentatifs d'un fleuve centre-atlantique avec de nombreuses communautés animales et végétales originales et/ou endémiques. Intérêt phytocénotique et floristique avec la présence d'associations végétales synendémiques des rives du fleuve et d'espèces endémiques strictement inféodées aux berges vaseuses des rivières soumises aux flux de marée. Grand intérêt des dépressions et mares temporaires des prairies saumâtres avec des populations importantes d'espèces méditerranéennes en aire disjointe. Dans la vallée du Bruant, la chèneaie sempervirente avec ses pelouses xérophiles enclavées constitue également l'un des éléments remarquables. Intérêt mammalogique avec la présence de la Loutre d'Europe et du Vison d'Europe. Intérêt chiroptérologique fort en termes d'habitat de chasse et de reproduction (8 espèces présentes). Fort intérêt entomofaune avec la présence de la Rosalie des Alpes.



Sources : Centre de Ressources Natura 2000
Formulaire standard de données FR5400430 :
Vallée de la Charente (basse vallée)

Sans être désigné au titre de la convention de Ramsar, le site pourrait répondre à 8 critères sur les 9 (étude menée en 2012 par la LPO France) :

- **Critère 1** : La zone humide peut être considérée d'importance internationale car elle contient un exemple représentatif, rare ou unique, de type de zone humide naturelle ou quasi-naturelle de la région biogéographique concernée
- **Critère 2** : La zone humide peut être considérée d'importance internationale car elle abrite des espèces vulnérables, menacées d'extinction ou gravement menacées d'extinction ou des communautés écologiques menacées
- **Critère 3** : La zone humide peut être considérée d'importance internationale car elle abrite des populations d'espèces animales ou végétales importantes pour le maintien de la diversité biologique d'une région biogéographique particulière.
- **Critère 4** : La zone humide peut être considérée d'importance internationale car elle abrite des populations d'espèces animales ou végétales à un stade critique de leur cycle de vie ou si elle sert de refuge dans des conditions difficiles.
- **Critère 5** : La zone humide peut être considérée d'importance internationale car elle abrite, habituellement, 20 000 oiseaux d'eau ou plus.
- **Critère 6** : La zone humide peut être considérée d'importance internationale car elle abrite, habituellement, 1% des individus d'une population d'une espèce ou sous-espèce d'oiseau d'eau.
- **Critère 7** : La zone humide peut être considérée d'importance internationale car elle abrite une proportion importante de sous-espèces, espèces ou familles de poissons indigènes, d'individus à différents stades du cycle de vie, d'interactions interspécifiques et/ou de populations représentatives des avantages et/ou des valeurs des zones humides et contribue ainsi à la diversité biologique mondiale.
- **Critère 8** : La zone humide peut être considérée d'importance internationale car elle sert de source d'alimentation importante pour les poissons, de frayère, de zone d'alevinage et/ou de voie de migration dont dépendent des stocks de poissons se trouvant dans la zone humide ou ailleurs.

Vulnérabilité

Les prairies naturelles aussi bien saumâtres (aval de Rochefort) que sub-dulcicoles et alluviales (amont de Rochefort), constituent un habitat essentiel pour diverses espèces de même que pour un important cortège d'espèces remarquables appartenant à des groupes très divers. Ces prairies qui représentent l'"ossature" du site (plus de la moitié de sa surface totale) font l'objet, comme toutes les prairies naturelles des marais littoraux, d'un double processus d'intensification (drainage et cultures céréalières intensives, populiculture) ou de déprise, lié aux mutations agricoles de ces 20 dernières années : quotas laitiers, chute des cours de la viande, disparition de l'élevage etc. Seules des mesures d'accompagnement de la PAC ont permis depuis le début des années 1990 de maintenir sur une partie importante du site l'élevage extensif indispensable au maintien des prairies naturelles et à la survie des riches communautés animales et végétales qui leur sont liées. L'urbanisation (environs de Rochefort) et la réalisation d'infrastructures liées au tourisme (îles d'Aix et Madame) représentent également des menaces significatives.



LA COQUELOURDE DES MARAIS

La fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*), surnommée parfois « tulipe ou coquelourde sauvage » est une espèce caractéristique des prairies et des forêts inondables de notre région. La présence de ces plantes sur notre commune indique une bonne qualité écologique des prairies humides. Ces prairies hébergent une biodiversité souvent très importante et fournissent alors des espaces de reproduction pour de nombreuses autres espèces végétales et animales. Elle mesure entre 20 et 40 centimètres, possède un bulbe globuleux contenant des alcaloïdes vénéneux. Les fleurs sont roses foncées, panachées en damier pourpre et blanchâtre (très rarement blancs panachés de verdâtre). Le fruit est une capsule subsphérique. Elle fleurit entre mars et mai.

Cette espèce protégée est devenue très rare, car le bulbe est détruit par les apports de fertilisants, cette plante est absolument interdite de cueillette.

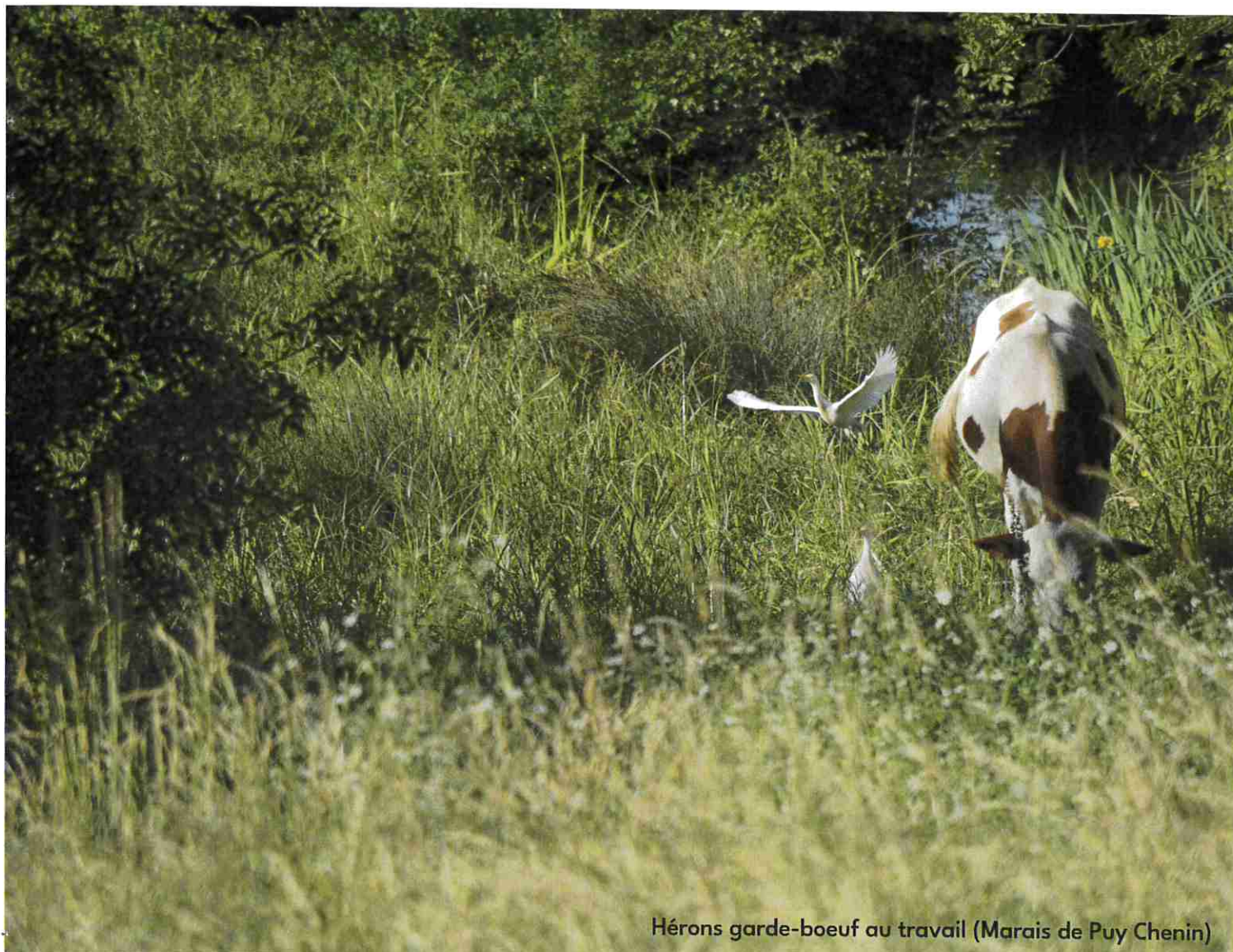
LA BIODIVERSITÉ A TRAVERS BOIS... & HAIES



En France métropolitaine, le taux de boisement s'élève à 31% (couvrant 16,8 millions d'hectares). C'est l'occupation du sol la plus importante après l'agriculture qui couvre plus de la moitié de la France métropolitaine. A Puy-du-Lac, 95,8% du sol est occupé par des territoires agricoles. La commune présente un taux de boisement de seulement 4%, reflet principal de la surface occupée par le «Bois Brandet». C'est peu, 4% mais c'est déjà beaucoup en termes de biodiversité : cela permet à de nombreuses espèces d'exister et par exemple à certaines espèces d'insectes de se reproduire : La Lucane Cerf-volant, pour ne citer que ce gros insecte bien connu, pond des larves au sol au pied des feuillus (des chênes le plus souvent). Ces larves restent enfouies 5 à 10 ans avant de naître. D'où l'importance de préserver la biodiversité sur un temps long. Par ailleurs, selon la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) Nouvelle Aquitaine, qui évoque la zone autour du « Bois Brandet » (en raison du projet éolien), cet espace abrite une avifaune « relativement diversifiée, avec 78 espèces recensées dont plusieurs espèces protégées (Édicnème criard, busard, Busard Saint Martin, Cigogne blanche...) (...) La présence de 17 espèces de chiroptères a été relevée, avec un activité dominée par la Pipistrelle commune ((69%) et la Pipistrelle de Kuhl (22%). L'analyse des milieux montre que les enjeux se situent principalement au niveau des boisements et des lisières, utilisés pour la chasse par l'ensemble des chiroptères, et offrant des possibilités de gîtes pour les chiroptères aborigènes ».



35000km de haies ont été supprimées en Poitou-Charentes depuis les années 60, soit 36% de pertes en moyenne. La commune de Puy-du-Lac aussi a vu disparaître bon nombre de ses haies. Elles favorisent pourtant la faune, la flore et même la chasse ! Convaincre les agriculteurs d'accepter la plantation de haies à certains endroits sans réduire les surfaces agricoles utiles, convaincre les habitants de planter des végétaux à proximité des habitations, reboiser des surfaces communales, c'est un triple challenge que Puy-du-Lac pourrait imaginer en concertation avec tous les acteurs. Des programmes régionaux et associatifs pourraient nous y aider. Soyons ambitieux pour préserver durablement notre biodiversité exceptionnelle !



Hérons garde-boeuf au travail (Marais de Puy Chenin)

En quoi la biodiversité est-elle menacée ?

(source Ministère de la Transition écologique)

Un constat inquiétant : environ 1,8 million d'espèces différentes ont été décrites sur notre planète, dont 280 000 dans les mers et les océans. Les spécialistes estiment que 5 à 100 millions d'espèces peuplent notre planète alors qu'ils décrivent, chaque année, de l'ordre de 15 000 espèces nouvelles. Le travail de recensement est donc loin d'être terminé.

Or, dans le même temps, les experts indiquent que la moitié des espèces vivantes pourrait disparaître d'ici un siècle, compte tenu du rythme actuel de leur disparition, 100 à 1000 fois supérieur au taux naturel d'extinction. Certains scientifiques parlent d'ailleurs d'un processus en cours vers une sixième extinction de masse des espèces, la dernière en date étant celle des dinosaures, il y a 65 millions d'années. Mais la crise actuelle est beaucoup plus rapide (l'extinction des dinosaures s'est étalée sur plusieurs centaines de milliers d'années) et elle est quasi exclusivement liée aux activités humaines. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) propose un inventaire mondial de l'état de conservation des espèces, la Liste rouge mondiale des espèces menacées. En 2018, 28 % des 96 951 espèces étudiées sont menacées, dont 40 % des amphibiens, 25 % des mammifères, 14 % des oiseaux, 31 % des requins et raies, 34 % des conifères...

Les milieux naturels sont également fragilisés ou détruits par les activités humaines : par exemple, plus de 35 % des milieux humides littoraux et continentaux ont disparu depuis 1970 dans le monde. Autre illustration : au rythme actuel de la déforestation, les forêts tropicales pourraient disparaître d'ici 50 à 70 ans.

► Pour clore ce dossier biodiversité : Focus sur deux espèces protégées présentes à Puy-du-Lac : les chauves-souris et les hérissons



AU SECOURS !

Puy-du-Lac abriterait une vingtaine d'espèces de chauves souris. Focus sur un animal méconnu victime de croyances, très utile à la biodiversité

Les chauves-souris sont des animaux fascinants, les seuls mammifères doués du vol actif. Il existe près de 1 400 espèces de chauves-souris à travers le monde et encore beaucoup à découvrir. Les chauves-souris représentent à elles seules 20% des mammifères mondiaux. Elles jouent un rôle écologique essentiel et sont de véritables indicateurs de la bonne santé d'un écosystème.

Depuis près de 15 ans, les chauves-souris de Charente-Maritime font l'objet d'études passionnées. A ce jour, 24 espèces ont été observées dans le département. Certaines sont communes et répandues, d'autres sont très rares et méritent des actions de protection ciblées.

► 5 bonnes raisons pour protéger les chauves-souris

Peu de gens savent que les chauves-souris contribuent de plusieurs manières à maintenir l'équilibre des écosystèmes. Elles sont des alliées indispensables pour l'humanité.

1. Des colonies de chauves-souris peuvent dévorer chaque soir des tonnes d'insectes nocturnes notamment ceux qualifiés de nuisibles, au grand bonheur des agriculteurs (et au nôtre) ! Moins de moustiques vecteurs de nombreuses maladies, moins de papillons parents de la chenille processionnaire, moins de pyrales de Buis...
2. La présence d'une colonie de chauves-souris à proximité d'un verger peut réduire de 50 % l'utilisation de pesticides, à proximité de votre habitation réduira l'utilisation de produits chimiques pour passer un moment agréable à l'heure de l'apéro !
3. le guano, est un excellent engrais pour le jardin et faire pousser de beaux légumes et renforcer les arbres fruitiers du jardin.
4. Dans d'autres pays du monde, les chauves-souris participent à la pollinisation des plantes et à la dissémination des graines. Les bananes, les pêches, les dates et les mangues sont quelques exemples de fruits qui dépendent des chauves-souris pour la pollinisation. Certains cactus, faute de chauves-souris pour assurer leur pollinisation, ne pourront pas produire de fruits. En Amérique du Nord, les chauves-souris polonisent plus de 60 espèces d'agaves, dont celles qu'utilise l'industrie mexicaine de la tequila !
5. Les chauves-souris frugivores des régions tropicales contribuent au processus de reforestation en disséminant et en amorçant la germination des graines. Certaines espèces de plantes sont mêmes incapables de germer à moins que leurs graines aient traversé l'appareil digestif d'une chauve-souris !

À Puy-du-Lac, depuis mai 2019, la mairie et l'église sont des refuges officiels. Quinze autres particuliers ont signé la convention et installé des petits nichoirs sur leur propriété. Pourquoi pas vous ?

DEVENIR REFUGE : C'EST SIMPLE !

Puy-du-Lac se mobilise pour mettre un frein au déclin de sa population de chauves-souris !

Vous aussi devenez « Refuge pour chauve-souris » en construisant ou en adaptant un ou plusieurs petits logis spécifiques en bois, chez vous dans le bâti ou dans votre jardin. C'est simple et gratuit ! Il vous suffit de respecter quelques engagements et d'être ainsi labellisé.

Renseignements et contact à Puy-du-Lac : chirorefuges17@gmail.com
Vous pouvez aussi contacter le relais régional: Nature-Environnement 17 sur son site ne17.fr ou Naïs Aubouin : nais.aubouin@ne17.fr



► Un nouveau danger les menace : les éoliennes !

Chaque année, entre 250 et 300 000 de ces animaux disparaissent en raison du souffle des éoliennes. Malheureusement, les chauves-souris confondent les poteaux et les pales avec les arbres sur lesquels elles se posent habituellement. Mais le plus souvent, elles sont décimées par un phénomène nommé « barotraumatisme ». Ce dernier est causé par la pression de l'air changeant brusquement autour des pales. Or, ceci génère une hémorragie interne chez les animaux se situant à proximité. En effet, leurs vaisseaux sanguins ne supportent pas la pression du mouvement des pâles. Les promoteurs éoliens mettent en place des « bridages » qui n'empêchent qu'en partie le massacre !



<https://sciencepost.fr/les-eoliennes-sont-a-lorigine-de-la-disparition-dau-moins-250-000-chauves-souris-par-an-en-france/>

► Coronavirus : Un coupable idéal ?

Déjà que les chauves-souris étaient malmenées par les légendes et les préjugés, elles sont maintenant accusées à tort de transmettre la covid-19 ! Rappelons d'abord que la covid-19 n'est pas un virus originaire de nos écosystèmes et qu'une part des responsabilités dans la propagation du virus revient à l'impact des activités humaines sur son environnement : trafics d'espèces, destruction d'habitats, affaiblissements des écosystèmes naturels qui ont permis la diffusion du virus à grande échelle.

En France et en Europe, les chauves-souris n'ont donc pas la covid-19 et ne peuvent pas le contracter naturellement. Il n'y a donc aucune raison de s'inquiéter lors d'une promenade en pleine nature, ni de chercher à les éloigner de votre habitat. Vous ne ferez que les affaiblir et rappelons qu'une population affaiblie a plus de chance de tomber malade et donc de développer un virus !

Nous cohabitons avec les chauves-souris depuis des siècles dans des grottes, les clochers, les greniers, les granges. Continuons à faire comme nos ancêtres, continuons à cohabiter, nous avons tous à y gagner.

Si vous avez découvert une chauve-souris isolée, blessée chez vous ou que vous rencontrez des problèmes de cohabitation, contactez-les personnes ci-dessous :

LPO - Virginie Barret (coordinatrice) Tél : 05 46 82 12 34 virginie.barret@lpo.fr
En cas d'absence, contactez : Nature Environnement 17 Tél : 05 46 41 39 04
Conservatoire Régional d'Espaces Naturels Tél : 05 46 84 72 09

Si vous constatez une destruction volontaire de chauves-souris ou de leurs habitats, vous pouvez aussi contacter l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage au 05.46.74.95.20 ou sdl7@oncfs.gouv.fr en informant concomitamment la LPO.

SAMEDI 22 AOÛT 2020

3e Nuit Internationale de la chauve-souris

Puy-du-Lac
AU LOGIS DU FRESNE
A PARTIR DE 19H

ENTREE GRATUITE

COCKTAIL SURPRISE

EXPOSITIONS

ATELIER REFUGE CHAUVES-SOURIS

SPECTACLE THEATRAL «CHAUVE QUI PEUT»

Renseignements :
bienvivreapuydulac@gmail.com

Détails :
nuitdelachauvesouris.com

VOUS AUSSI PROTEGEZ-NOUS DEVEZ-NOUS DEVENIR REFUGE POUR LES CHAUVES-SOURIS



JE SUIS UN HERISSON

Je suis un mammifère nocturne qui peut vivre environ 8 ans. Cependant, mon espérance de vie dans la nature est plutôt estimée à 3 ans, en raison des nombreux dangers que j'encours. Je pèse seulement 15 à 20 g à ma naissance. Je suis alors aveugle, sourd et tout rose. J'atteindrai un poids de 800 g à 1.5 kg à l'âge adulte pour une taille de 26 à 30 cm, et j'aurai entre 6'000 et 8'000 piquants. Les mâles sont généralement plus grands que les femelles. Si ma vue laisse à désirer, mon sens du toucher (vibrations), de l'ouïe et de l'odorat sont très développés. Selon les époques j'ai été vénéré par les Egyptiens puis associé à des rites de sorcellerie pendant le Moyen-âge avant d'être servi en sauce pendant des années pendant les repas de fêtes... Aujourd'hui je suis protégé par l'annexe III de la convention de Berne. Il est interdit de me vendre et de me garder chez vous. Je passe le plus clair de mon temps à dormir (18 heures par jour) ! Mais quand je me réveille, mon estomac réclame de telle manière qu'il croque tout ce qui passe sous mon nez pointu.

Mes prédateurs naturels sont : le blaireau, le grand-duc et le renard. On ne peut malheureusement pas faire grand chose pour me protéger d'eux... La nature est ainsi faite...

Aujourd'hui, je vis dans vos jardins mais je n'y suis pas en sécurité pour autant. Les dangers qui me menacent ? Les véhicules, les engins de travaux, les chutes dans les caniveaux ou les fossés trop abrupts, les humains mal intentionnés, les chiens, les pesticides, les herbicides, les produits anti-mousse, les tondeuses etc.

Si vous me voyez en plein jour, ce n'est pas bon signe ! Plusieurs raisons sont possibles : je suis petit, curieux, je suis sorti en exploration pendant que maman dort ; ma maman est peut-être morte ; je suis affamé ou complètement déshydraté ; blessé, malade ; mon nid a été détruit, j'ai été dérangé par un animal, des travaux, ou des humains...

Je suis en danger de mort à cause des mouches : attirées par mon odeur de fauve, elles pondent entre mes piquants ou près des yeux, dans les oreilles, sur mes pattes, près de l'anus ou encore sur une blessure. Leurs larves peuvent me dévorer vivant ! Les œufs de mouches sont visibles à l'œil nu. Ils forment des petites plaques blanchâtres collées aux piquants, sur les poils ou sur la peau. Ils sont blancs, agglomérés entre eux, et de forme allongée.



JARDINIERS, ATTENTION !

En été les femelles mettent bas et élèvent leurs petits ; lorsque vous trouvez une maman avec sa portée, ne la dérangez pas ! Eloignez-vous ! Une maman rejettera ses bébés ou les tuera s'ils sont imprégnés par l'odeur humaine, même si vous ne touchez que quelques secondes.

► **CONSEILS POUR ME PROTEGER**

- Laisser à portée d'une maman et de ses bébés de la nourriture pour chatons et de l'eau.
- Ne me donnez pas du pain ou du lait, je ne les supporte pas !
- Au cas où vous me trouvez mal en point, prenez des gants ; posez-moi sur un carton doucement, si possible à l'intérieur.
- Quelle que soit la saison, si je suis malade ou blessé je dois être réchauffé avec une bouillotte pour réguler ma température corporelle. Donc même en plein été et par canicule, prenez une bouillotte, couvrez-la pour empêcher le contact direct avec le chaud, posez moi sur la bouillotte couverte du linge, puis couvrez-moi avec un deuxième linge.
- Téléphonnez à un centre de soin.
- La nuit, quand vous roulez en voiture, levez le pied ! Ce sera aussi bien pour votre propre sécurité !

► **Sites utiles :**

- Centre de Soins de la Faune Sauvage Poitevine : centredesoinsfaunesauvage.com
- Gorna (centre de sauvegarde de la faune sauvage des régions Alsace et Lorraine) : gorna.org
- Hegalaldia (centre de sauvegarde de la faune sauvage) : hegalaldia.org
- La Dame blanche (centre de sauvegard de la faune sauvage) : dame-blanche.chez-alice.fr
- Le Chêne (centre de sauvegarde de la faune sauvage) : chene.asso.fr

TIAGS'N COUNTRY C'est tous les jeudis !

Créée en ce début d'année 2020, l'association TIAGS'N COUNTRY a pour objectif de vous faire découvrir la culture country grâce à la musique country à partir d'une activité accessible à tous, la danse en ligne.

La musique country, pour résumer, c'est un savoureux mélange d'influences musicales importées par les colons européens lors de migration vers le continent américain. Eh oui, ils sont partis du vieux continent pleins d'espoirs, avec leurs familles et leurs traditions musicales. La musique country ne vient donc pas des Amériques ...

Vous savez marcher, donc vous savez danser ! Vous aimez la musique, et vous souhaitez faire un sport sympa dans une ambiance conviviale ? Venez nous rejoindre ! "



Crédit photo : Bibiane Bouillon

► Infos pratiques :

- Les cours sont maintenus tout l'été (merci de prévenir de votre présence)
- Portes ouvertes les jeudis 03 et 10 septembre 2020, dans le cadre du forum national des associations
- Jusqu'à nouvelle consigne, les règles de distanciation physique et sanitaires seront strictement respectées.

► En projet : un bal-concert en 2021 à Puy-du-Lac !



Danse country

Chaque jeudi

16h00 – Ultra-débutants

17h15 – Multi-niveaux

19h00 – Atelier catalan

Tarif réduit scolaires et familles

Salle des fêtes Puy-du-Lac

Infos : Christine 06.87.07.49.44



ACCA DE PUY-DU-LAC

Retour sur la saison écoulée



Bonjour,

Ne sachant pas trop où nous allons je vous propose un petit retour sur la saison écoulée.

Pour ce qui est du petit gibier sédentaire, les prélèvements en faisans et perdrix sont stables. Pour ce qui est du protocole faisan nous serons en zone 2 en clair le tir de la poule faisane sera interdit. Pour le lièvre la situation est différente : il a été prélevé une douzaine de plus que les années précédentes. Je pense que les limitations que nous nous sommes imposées et la régulation du renard, ainsi que des corbeaux finit par payer.

Pour le chevreuil, il nous avait été attribué un quota de 17 animaux. Il en a été prélevé 14. Les crues de la Boutonne nous ont privés d'une bonne partie de notre territoire de chasse habituel : la presque totalité des prélèvements a été réalisée au Bois du Brandet et même si à un moment il a été compté 23 animaux aux abords du bois cela représente une grosse pression. En conséquence la prochaine saison s'est vue attribuer 12 chevreuils, il est à noter que les communes voisines ont diminué leurs quotas aussi.

La saison écoulée aura été marquée par le prélèvement de deux sangliers de 42 et 73 kilos. Il faut remercier les volontaires qui en consacrant du temps pour « faire les pieds » ont permis ces prélèvements. Cela faisait dix ans qu'il n'avait pas été tué de sangliers sur la commune. Pour information le sanglier est chassé en association avec la commune de Saint-Coutant-le-Grand.

Nous n'avons pas pu organiser nos manifestations habituelles : le repas, la marche et le concours de belote. Concrètement cela fait un manque à gagner d'environ deux milles euros. Des dépenses avaient été engagées pour le repas mais grâce à quelques gourmands il n'y a pas de reste.

J'attire votre attention sur le fait que nous chassons sur les terres des agriculteurs, certains ont même fait des aménagements sur les clôtures, respectez-les et ramassez vos douilles : des réceptacles sont à votre disposition.

A bientôt,
Yannick Roux,
Président de l'ACCA de Puy-du-Lac



BIEN VIVRE A PUY-DU-LAC

Une année tous azimuts

L'association « Bien vivre à Puy du Lac » continue ses actions en faveur d'une plus grande prise en compte de l'environnement, de la biodiversité et toujours pour bien vivre ensemble !

► La Nuit internationale de la chauve souris 2019

Des jeux, des origamis, une exposition sur les chauves-souris, des gîtes à construire, un repas partagé avec un bat quiz, un concours de dessin, un spectacle théâtral, une conférence avec un expert chiroptérologue et enfin une ballade pour voir de vraies chauves-souris... Bref un beau souvenir ce 29 juin 2019 à Puy-du-Lac !



A noter qu'une action de sensibilisation à destination de tous les élèves de 6e du collège de Tonnay-Boutonne a été menée le 27 mai 2019 en lien avec Nature Environnement 17, avec l'appui des professeurs et un fort encouragement de la direction de l'établissement.

Une trentaine de gîtes à chauves souris ont été construits par les collégiens, parmi lesquels des jeunes Puy-laquois. Un concours de dessin a également été organisé. Les œuvres produites ont été exposées lors de la « Nuit Internationale de la chauve-souris ». Le dessin gagnant servira d'affiche à la nouvelle nuit de la chauve-souris en 2020."



Mme ROME, Principale du Collège de Tonnay-Boutonne et M. RENARD, Président de BV PDL, ont remis le grand prix au jeune collégien gagnant du concours de dessin organisé conjointement par le collège et l'association.



► 3ème Nuit de la chauve-souris au Logis du Fresne le 22 août 2020

Venez découvrir ce petit mammifère qui peuple nos campagnes et qui nous rend de nombreux services. Reprise du spectacle théâtral, naturaliste et humoristique « Chauve qui peut », créé et interprété par deux Puy-laquoises. Une soirée instructive, divertissante et gratuite pour petits et grands !

Renseignements :
bienvivreapuydulac@gmail.com

- Mobilisation générale contre les deux projets éoliens qui prévoient l'installation de 8 éoliennes au coeur de notre village. Trop près de nos hameaux, au mépris des impacts sur l'humain et l'environnement !



Simulation projet sud : vue sur le Bois Brandet

PARTICIPEZ NOMBREUX A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU 14 SEPT. AU 14 OCT.

Pendant 30 jours seulement, vous pourrez vous rendre en mairie, adresser un courrier ou un mail au commissaire enquêteur pour lui faire part de votre avis personnel concernant les impacts de ces deux projets de parcs éoliens. À l'issue de cette enquête, le commissaire remettra son rapport au préfet, qui donnera ou non un feu vert pour leur construction. Plus nous serons nombreux à nous mobiliser et plus nos avis porteront. N'oubliez pas : à la rentrée, à vos plumes citoyens ! Affutez vos crayons !

- Réunion publique le 4 septembre à 20h (salle des fêtes) en présence de nos experts. Parlez-en autour de vous, les communes voisines sont aussi consultées.

► Fête des plants reportée à 2021

Compte tenu de la crise sanitaire, l'association a dû annuler sa traditionnelle fête des plants et son marché fermier. Près de 3000 plants de tomate avaient été préparés... Dans le cadre de l'entraide locale, nous avons fait le choix de donner la grande majorité de ces plants à Magalie de "Plants et Jardins" à Bords. Cet été, nos jardiniers émérites seront à pied d'œuvre pour récolter les variétés de graines pour la prochaine manifestation... Rendez-vous au printemps 2021 !



@bienvivreapuydulac



Chaîne **bienvivreapuydulac**

- Adhésions 10 €/an
bienvivreapuydulac@gmail.com

LE QUART D'ECU RACONTE PUY-DU-LAC

Rendez-vous en 2021

La crise du Covid 19 impacte cette manifestation comme la plupart des rendez-vous culturels de la région... Rendez-vous en 2021 du 19 au 22 août pour la 14^{ème} édition du spectacle !

Le fondateur et président Alain Noël tient à signaler que l'association poursuit son travail pour toujours améliorer le spectacle qui, rappelons le, attire plus de 1000 personnes par soir, un record ayant été battu en 2019 avec 1500 personnes en gradin.

Pour ne pas en rester là, l'association prévoit un repas fin août pour réunir toute l'équipe des 250 bénévoles, afin de garder le lien. L'assemblée générale quant à elle aura lieu le 23 octobre à 20h à la salle des fêtes de Puy-du-Lac. Alain Noël rappelle que lors de cette assemblée, le metteur en scène présentera les nouveautés prévues en 2021. Les personnes désireuses de participer au spectacle pourront adhérer à l'association pour la saison prochaine.

► Renseignements :
spectaclequartdecu.com
Tél. Association : 06 73 34 49 41



@qerpl



► Journées du patrimoine 2020

Le Quart d'Écu cache une pépite dans son grenier. Alain Noël glane depuis des années des objets anciens, souvenir de nos campagnes et a ainsi créé L'Écomusée de l'Association le Quart d'Écu Raconte Puy du Lac.

Le musée ouvrira ses portes lors des journées du patrimoine les 19 et 20 septembre 2020 : le samedi et le dimanche après midi, entrée sur réservation au 06 83 83 70 76. L'occasion d'une belle sortie à Puy du Lac !